



HAL
open science

Mise en place des séances d'éducation à la vie affective et à la sexualité dans les collèges de la ville de Paris : état des lieux et freins identifiés

Lucie Cailleau

► To cite this version:

Lucie Cailleau. Mise en place des séances d'éducation à la vie affective et à la sexualité dans les collèges de la ville de Paris : état des lieux et freins identifiés. Gynécologie et obstétrique. 2021. dumas-03287485

HAL Id: dumas-03287485

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03287485>

Submitted on 15 Jul 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

AVERTISSEMENT

Ce mémoire est le fruit d'un travail approuvé par le jury de soutenance et réalisé dans le but d'obtenir le diplôme d'État de sage-femme. Ce document est mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt toute poursuite pénale.

UNIVERSITÉ DE PARIS

Faculté de santé

UFR de médecine

ÉCOLE DE SAGES-FEMMES DE BAUDELOCQUE

Mémoire pour obtenir le

Diplôme d'Etat de Sage-Femme

Présenté et soutenu publiquement

Le : 17 juin 2021

Par

Lucie CAILLEAU

Née le 21 décembre 1997

**Mise en place des séances d'éducation à la
vie affective et à la sexualité dans les
collèges de la ville de Paris :
Etat des lieux et freins identifiés**

DIRECTEUR.TRICE DU MEMOIRE :

Mme Marianne Stanney

Sage-femme coordinatrice du service planification
familiale à la DFPE de la Ville de Paris

JURY :

Mme Marine Promonet

Sage-femme libérale

Mme Hélène Guillaume

Sage-femme enseignante, école Baudelocque

Mme Sarah Benjilany

Sage-femme libérale et psychologue

Mémoire N° : 2021PA05MA17

Remerciements

Tout d'abord, merci à tous les membres du jury pour l'intérêt porté à la lecture de ce travail.

Je remercie chaleureusement Mme Marianne Stanney, ma directrice de mémoire, sage-femme coordinatrice du service planification familiale à la Direction de la Famille et de la Petite Enfance de la Ville de Paris, qui a accepté de m'encadrer. Merci pour votre disponibilité et vos conseils.

Je tiens à remercier l'ensemble de l'équipe pédagogique de l'école de sages-femmes Baudelocque pour ces quatre années passées à l'école.

Un grand merci à tous les établissements scolaires ayant répondu à mon questionnaire.

Je voudrais ensuite remercier toutes les personnes m'ayant accompagnée, soutenue et encouragée lors de la réalisation de ce travail.

Je remercie également toutes mes camarades de promotion, et merci à vous la décennie, pour tous ces merveilleux voyages et moments passés ensemble pendant ces quatre années.

Merci à tous mes amis d'enfance pour votre présence depuis toutes ces années.

Enfin, je souhaiterais remercier tous les membres de ma famille pour leur relecture et leur soutien tout au long de mes études.

Résumé

CONTEXTE : Depuis la loi de 2001 introduisant les 3 séances annuelles obligatoires à la vie affective et à la sexualité pour les élèves français, de la primaire au lycée, très peu d'évaluations des pratiques ont été réalisées. La dernière enquête de 2015 du Haut Conseil à l'Égalité homme-femme a montré que 25% des établissements scolaires n'avaient réalisé aucune éducation sexuelle.

OBJECTIFS : Réaliser un état des lieux sur la mise en place des séances d'éducation à la vie affective et à la sexualité dans les collèges de Paris et identifier les freins à leur installation.

MATERIEL ET METHODE : Il s'agit d'une étude observationnelle quantitative rétrospective multicentrique. Pour se faire, un questionnaire a été envoyé par mail aux 174 collèges publics et privés sous contrat de la ville de Paris, afin d'évaluer le nombre de séances organisées lors de l'année scolaire 2018/2019 et les freins qu'ils identifiaient pour les mettre en place.

RESULTATS : Sur les 174 établissements scolaires contactés, 42 ont répondu à l'enquête : 31 collèges publics et 11 collèges privés sous contrat. Seuls 7,1% des établissements ont réalisé les 3 séances et 11,9% n'en ont organisé aucune. Les principaux obstacles identifiés étaient le manque de temps pour organiser les séances et pour les programmer dans l'emploi du temps des collégiens, ainsi que la présence de tabous concernant l'éducation sexuelle, le manque de formation disponible et de ressources financières.

CONCLUSION : L'éducation sexuelle est un outil indispensable pour accompagner les jeunes à traverser l'adolescence et plus particulièrement la puberté le plus sereinement possible. Face au nombre insuffisant de séances réalisées dans les collèges français, des actions à l'échelle nationale doivent être mises en place, comme une surveillance régulière du nombre de séances, et une augmentation du nombre d'interventions du personnel médical (comme les sages-femmes) et paramédical lors des séances, afin de permettre une optimisation de leur planification pour les établissements scolaires.

Mots-clés : Education sexuelle, collège, freins, sage-femme.

Abstract

BACKGROUND: Since the 2001 law introducing three annual and mandatory sessions to sexual education for French students, from primary school to high school, a few assessments have been undertaken. In 2015, The High Council on Gender Equality's last survey showed that 25% of the schools had not carried out any sexual education.

OBJECTIVES: A state of play about how high schools in Paris realize their emotional and sexual education sessions and identity obstacles to their establishment.

MATERIAL AND METHOD: It is about a retrospective multicentre observational quantitative study. A questionnaire was sent by e-mail to the 174 public and private middle schools of Paris in order to evaluate the number of sessions organized during the school year 2018-2019 and the obstacles encountered.

RESULTS: Of the 174 schools, 42 have answered to the study: 31 public middle schools and 11 private middle schools. Only 7.1% have organized 3 sessions the school year and 11.9% did not organized any. The main obstacles identified were the lack of time, the students' timetables, the taboos regarding sexual education and the lack of available training and financial resources.

CONCLUSION: Sexual education is a tool to guide young people through teenage year and of course through puberty as serenely as possible. Given the poor number of sessions held in the French middle schools, national actions must be taken, such as regular controls and increase the number of medical (life midwives) and paramedical staff's interventions in middle schools in order to provide a better organization when it comes to sexual education sessions.

Keywords: Sexual education, middle school, obstacles, midwife.

Table des matières

Remerciements	2
Résumé	3
Liste des tableaux	8
Liste des figures	9
Liste des annexes	10
Abréviations	11
Introduction	12
Revue autour des EARS	15
Séances d'EARS	15
<i>Organisation</i>	15
<i>Intervenants</i>	16
<i>Thématiques abordées</i>	17
Sexualité et IST chez les adolescents	18
Contraception des mineur.es	19
IVG chez les adolescentes	20
Violences sexuelles	20
Pornographie : source d'informations pour les jeunes ?	21
Réseaux sociaux et cyberharcèlement	22
Etat des connaissances des adolescents	23
Première partie Matériel et méthode	26
Hypothèses	26
Objectifs	26
L'étude	27
<i>Type d'étude</i>	27
<i>Population étudiée</i>	27
<i>Critères d'inclusion</i>	27
<i>Critères d'exclusion</i>	27
La mise en place de l'étude	28

<i>Le questionnaire</i>	28
<i>Critères de jugements principaux</i>	29
<i>Critères de jugements secondaires</i>	29
<i>Considération éthique et règlementaire</i>	30
Recueil de données	30
Analyse des résultats	31
Deuxième partie Résultats	32
Description de la population d'étude	32
Etat des lieux à Paris	33
Freins à la mise en place des séances	34
Organisation des séances	37
Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté et projet d'établissement.....	38
Intervenants	39
Plaintes et réclamations.....	40
Thématiques abordées.....	40
Troisième partie Discussion	43
Résultats principaux	43
Discussion des résultats	43
<i>Description de la population d'étude</i>	43
<i>Etat des lieux à Paris</i>	44
<i>Freins identifiés à la mise en place des séances</i>	45
Manque de temps	45
Tabous.....	47
Manque de formation et difficulté financière	48
Difficultés à recruter du personnel	Erreur ! Signet non défini.
Autres freins identifiés.....	49
Validation des hypothèses	50
<i>Organisation des séances</i>	50
<i>CESC</i>	51
<i>Intervenants</i>	53
Points forts de l'étude.....	54
Limites et biais de l'étude	55

<i>Réalisation de l'étude</i>	55
<i>Questionnaire</i>	56
Modification de la pratique professionnelle : implication et perspective.....	57
Conclusion	59
Bibliographie	61

Liste des tableaux

Tableau 1 : Tableau récapitulatif et comparatif entre collèges publics et privés sous contrat	42
--	----

Liste des figures

Figure 1 : Caractéristique des établissements scolaires ayant participé à l'étude.....	32
Figure 2 : Nombre de séances organisées par niveau lors de l'année scolaire 2018/2019	34
Figure 3 : Nuage de mots concernant les tabous retrouvés lors de ces séances	35
Figure 4 : Principaux freins identifiés à la mise en place des séances d'éducation à la vie affective et à la sexualité.....	36
Figure 5 : Thèmes considérés comme les plus importants selon les collègues	37
Figure 6 : Présence d'un CESC au sein de l'établissement scolaire.....	38
Figure 7 : Fréquence des réunions du CESC dans l'année	39
Figure 8 : Liste des intervenants.....	40

Liste des annexes

Annexe 1 : Questionnaire..... 65

Abréviations

CCF : Conseillère conjugale et familiale

CESC : Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté

CPEF : Centre de Planification et d'Education Familiale

DFPE : Direction de la Famille et de la Petite Enfance

EARS : Education Affective, Relationnelle et Sexuelle

ECS : Education Complète à la Sexualité

HBSC : Health Behaviour in School-aged Children

IDE : Infirmier Diplômé d'Etat

INED : Institut National d'Etudes Démographiques

IST : Infections sexuellement transmissibles

IVG : Interruption Volontaire de Grossesse

LGBT : lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

OUIEP : l'Observatoire Universitaire International Education et Prévention

SIDA : Syndrome de l'Immunodéficience Acquise

SVT : Sciences et Vie de la Terre

VIH : Virus de l'Immunodéficience Humaine

UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

Introduction

La santé sexuelle d'après l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) est « un état de bien-être physique, mental et social dans le domaine de la sexualité. Elle requiert une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, ainsi que la possibilité d'avoir des expériences sexuelles qui soient sources de plaisir et sans risque, libres de toute coercition, discrimination ou violence » (1). Le terme de « santé sexuelle » a été défini pour la première fois par l'OMS en 1974 (2).

Une décennie plus tard, dans les années 1980, l'apparition du syndrome de l'immunodéficience acquise (SIDA) en tant qu'infection sexuellement transmissible, et sa diffusion dans le monde, vont entraîner un développement des questions de santé sexuelle, et plus particulièrement de prévention sexuelle.

En France, la prévention sexuelle prend un nouveau tournant à la fin des années 1990, en ciblant les jeunes (11-25 ans), avec les premières séances d'éducation à la vie affective et à la sexualité, introduites dans leur parcours scolaire. Cette mesure montre une certaine prise de conscience gouvernementale avec un désir d'informer les jeunes sur le virus de l'immunodéficience humaine (VIH), et ce, en mobilisant le Ministère de l'Education nationale, de la Recherche et de la Technologie (nom du Ministère de 1997 à 2002, sous le gouvernement de Lionel de Jospin) (3).

C'est quelques années plus tard, en 2001, que les 3 séances annuelles obligatoires relatives à la sexualité sont instaurées dans les établissements scolaires, de la primaire jusqu'au lycée, avec la loi n°2001-588 du 4 juillet 2001 (article 312-16) (4).

Cette obligation française répond aux *Principes directeurs internationaux sur l'éducation sexuelle* préconisés par l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la

science et la culture (UNESCO) en 2009 – qui ont été revus en 2018 - afin d’encourager les gouvernements des différents pays à mettre en place une éducation complète à la sexualité (ECS) chez les jeunes (5). A l’échelle européenne, il n’existe pas d’obligation à l’éducation sexuelle. On retrouve certains Etats européens où la mise en place de l’éducation à la sexualité est un réel combat, comme par exemple en Pologne (6).

La loi française du 4 juillet 2001 a été modifiée, notamment en 2003 et 2016, la rendant de plus en plus précise et exigeante. Une nouvelle circulaire a été mise en place le 12 septembre 2018 (circulaire n°2018-111) afin de rappeler à l’ordre les établissements scolaires (7). Ces textes de loi rappellent notamment le fait que les étudiants en santé, dont les étudiant.es sages-femmes, peuvent être amené.es à animer ces séances d’éducation au sein des collèges.

Ces textes de lois imposent le nombre de séances obligatoires, soit trois par an. Il existe cependant une certaine liberté concernant les personnes ressources pouvant être amenées à intervenir selon les choix des établissements. Il n’y a pas d’uniformisation des cours d’Education Affective, Relationnelle et Sexuelle (EARS) au niveau national. De plus, des formations du personnel sont proposées par le gouvernement, mais celles-ci ne sont pas obligatoires.

L’absence de contrôle de la mise en place des séances est une faiblesse de cette loi. En effet, l’enquête nationale réalisée par le Haut Conseil à l’Egalité homme-femme en 2015 a montré que 25% des 3000 établissements scolaires participant à l’étude n’ont mis en place aucune séance d’EARS lors de l’année scolaire 2014/2015, établissements publics et privés sous contrat compris (8).

Il est intéressant de se focaliser sur les collèges car en France, la scolarisation des adolescents est obligatoire jusqu’à 16 ans. De fait, il y a plus d’adolescents scolarisés au

collège pour l'année scolaire 2020/2021 (3 432 900 collégiens) qu'au lycée (2 266 100 lycéens) (9).

De plus, l'âge de scolarisation au collège va de 11 à 15 ans, voire une entrée au collège à 10 ans pour les plus jeunes, et une sortie du collège à 16 ans pour les plus âgés. Cette période correspond au début de la puberté, entraînant des changements physiques (apparition des caractères sexuels secondaires, premières règles chez les femmes, premières éjaculations chez les hommes, etc.), associé à un changement comportemental, avec l'arrivée des premières relations, qu'elles soient affectives ou sexuelles, ou bien la visualisation des premiers films pornographiques.

En ayant pris connaissance de ce contexte et en se concentrant sur les collèges publics et privés sous contrat de la ville de Paris, ce mémoire questionne l'état des lieux actuel de la mise en place des 3 séances annuelles d'éducation à la vie affective et à la sexualité dans ces établissements, ainsi que les obstacles à l'instauration de ces séances.

Revue autour des EARS

D'après la loi française, la planification et l'organisation des séances d'EARS sont à l'initiative du chef d'établissement, appuyé par le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC). Il va ainsi permettre une continuité de cet enseignement durant toute la scolarité des élèves. La plupart du temps, des personnes extérieures sont amenées à intervenir dans les collèges. Ces séances permettent d'aborder différentes thématiques, de plus en plus amples en fonction de l'évolution de la société, pour répondre aux besoins et aux questions que se posent les adolescents face à la période pubertaire.

Séances d'EARS

Organisation

Les Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté sont présents dans chaque établissement scolaire du secondaire, avec à leur tête le chef d'établissement. C'est à ce dernier que revient la tâche d'organisation des réunions, de leur fréquence, ainsi que de ses membres – si celui-ci ne délègue pas ces missions. La fréquence des réunions est donc variable en fonction des établissements, tout comme le sont les membres composant le CESC. Des représentants de l'établissement sont présents ainsi que des représentants des élèves et des parents d'élèves, de même que de la commune. Il permet donc de faire un lien entre le collège, les parents et la ville.

Une circulaire de 2006 (10) a modifié les objectifs du CESC et l'a inclus dans le projet d'établissement que chaque collège doit présenter tous les ans : il doit être « intégré au projet d'établissement et présenté au conseil d'administration ». Promouvoir la santé sexuelle dès le secondaire fait partie des objectifs du CESC (11). Par son intermédiaire, des subventions peuvent être attribuées à l'établissement afin de répondre aux missions

éducatives. Le budget ainsi attribué à chaque thème doit être discuté aux réunions pour chaque année scolaire.

Les CESC sont pilotés par le Comité Départemental d'Education à la Santé et à la Citoyenneté, et par le Comité Académique d'Education à la Santé et à la Citoyenneté, afin d'harmoniser les politiques de santé entre les différents territoires français.

Concernant le contenu et l'organisation des séances, ils sont généralement établis lors des réunions du CESC. Le programme doit ensuite être inscrit dans le projet d'établissement.

Intervenants

Le gouvernement insiste sur le caractère pluridisciplinaire des intervenants en milieu scolaire. Pour cela, il conseille de faire participer autant de personnel médical, médecins et sages-femmes, que de personnel paramédical, des conseillères conjugales et familiales (CCF) ainsi que des psychologues et bénévoles d'associations variées. Quelques associations sont mentionnées sur le site du gouvernement qui ont été agréées pour intervenir auprès des jeunes, comme *Estim'*, *Solidarité SIDA*, le CRIPS (Centre régional d'information et de prévention du sida Île-de-France), le MFPF (Mouvement français pour le planning familial), qui comprend dans ses membres des sages-femmes, des médecins et des conseillères conjugales et familiales, etc. Les établissements peuvent tout de même faire appel à d'autres associations, à condition qu'ils s'assurent de leur correcte formation dans ce domaine auprès des jeunes.

Les sages-femmes sont des professionnelles médicales, et la prévention sexuelle faisant partie de leurs missions, elles peuvent tout à fait être amenées à intervenir auprès des collégiens. A Paris, les sages-femmes des Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) interviennent régulièrement dans les établissements, seules ou en binôme

avec une conseillère conjugale et familiale par exemple. Les séances d'EARS sont une des missions du CPEF. Les sages-femmes libérales peuvent aussi intervenir, soit bénévolement, soit à l'aide d'une convention avec des établissements scolaires.

Les sujets abordés ainsi que la manière de les traiter sont très variables en fonction des intervenants et au fil des discussions.

Par exemple, dans un livre de recueil de témoignages personnels, un intervenant, le *Dr Kpote* (pseudonyme), raconte les intervention qu'il mène depuis des dizaines d'années dans des établissements scolaires de la région parisienne, majoritairement des lycées professionnels, pour parler d'éducation sexuelle, d'addiction et d'autres thèmes de prévention auprès des jeunes (12). Celui-ci raconte ses expériences diverses et variées. Certains sujets restent très difficiles à traiter dans cette période compliquée qu'est l'adolescence, comme le montre cet ouvrage. Un manque de connaissances et une certaine réticence sont parfois constatés au moment de parler de sexualité. Puis au fur à mesure des deux heures d'intervention, les adolescents finissent par s'intéresser, à prendre part au débat et à se confier. Des révélations ont parfois lieu lors de ces séances, des voix se libèrent.

Un autre moyen original utilisé en particulier par le MFPPF est le théâtre-forum. Il s'agit d'une sorte de théâtre interactif. Les adolescents sont amenés à réagir au fur et à mesure de la pièce, afin d'ouvrir un débat et d'adapter la pièce en fonction de ce qui est dit et proposé par les élèves. Ce système permet de traiter de différents sujets de façon plus ludique et pédagogique.

Thématiques abordées

A travers ces différents moyens, de nombreux thèmes sont abordés au fur et à mesure de la scolarité des élèves.

La prévention des infections sexuellement (IST) ou des grossesses non désirées est évidemment traitée mais c'est surtout à travers la prévention des violences que les élèves sont amenés à réfléchir autour du respect et de l'égalité, du consentement, de l'anatomie, de l'estime de soi, et de la lutte contre les préjugés et les discriminations.

Sexualité et IST chez les adolescents

En France, l'âge moyen au premier rapport sexuel est de 17,4 ans pour les garçons et 17,6 ans pour les filles (13). Mais comme l'a montré une enquête internationale menée en 2018 par la Health Behaviour in School-aged Children (HBSC) (14), 26% des garçons et 9% des filles de 15 ans ont déjà eu un rapport sexuel. Cela correspond donc à l'âge des collégiens. Parmi ces jeunes de 15 ans, 26% (filles et garçons confondus) n'ont pas utilisé de contraceptifs lors de leur dernier rapport. De plus, cette enquête montre qu'une légère baisse a été constatée concernant l'utilisation du préservatif entre 2014 et 2018. Cela montre l'importance d'aborder la prévention en santé sexuelle concernant notamment les pratiques à risques, avant les 17 ans des adolescents. En outre, une des missions des séances d'EARS est la prévention, et notamment la prévention des IST. Il est d'autant plus important d'en parler avec les jeunes qu'une recrudescence des IST a eu lieu entre 2012 et 2015, avec une tranche d'âge majoritairement atteinte qui est celle des 15-25 ans (15). En outre, plusieurs études ont démontré que le fait de traiter les séances d'éducation sexuelle avec comme sujets principaux l'égalité fille-garçon et les questions de genres, permettait de diminuer considérablement les conduites à risque par la suite chez les jeunes (16) (17), et donc une diminution de la prévalence des IST ainsi que des grossesses non désirées.

Une des IST nécessitant une information particulière est le papillomavirus humain (HPV) contre lequel il existe un vaccin à faire dans l'adolescence. Depuis le 1^{er} janvier 2021, les garçons de 11 à 14 ans sont maintenant éligibles à la vaccination. Il est donc important d'en parler dès le collège, afin que la population de garçons, de collégiens, soit sensibilisée

au papillomavirus et au cancer du col de l'utérus et de l'anus, ainsi qu'au verrues génitales que cela peut entraîner (18).

Contraception des mineur.es

La pilule est un des moyens de contraception le plus utilisé en France. Elles sont 36,5% à la prendre quotidiennement selon l'étude menée par le Baromètre Santé en 2016 (19).

La pilule est aussi le contraceptif le plus répandu chez les jeunes. En effet, 60,6% des 15-19 ans utilisaient la pilule comme moyen contraceptif. L'utilisation du préservatif vient en deuxième place avec 45,5% d'utilisation (16,0% utilisant le préservatif associé à la pilule). Les 10% restants utilisent principalement l'implant (3,5%), le dispositif intra-utérin (DIU, 2,3%) et d'autres méthodes (3,2%) telles que retrait ou la symptothermie.

L'enquête HSBC de 2018 (14) montrait que 31% des adolescentes de 15 ans ayant déjà eu des rapports sexuels, avaient comme moyen contraceptif une pilule lors de leur dernier rapport. 24% des filles de 15 ans n'ont utilisé aucun moyen contraceptif lors de leur dernier rapport, et ont donc des conduites à risque, que ce soit de grossesse inopinée ou d'IST.

Il est important d'informer les collégiennes que la contraception peut être délivrée de manière anonyme et gratuite. Il en va de même pour la contraception d'urgence, devenue accessible gratuitement et anonymement pour les mineures en 2012. Ce moyen de contraception a été utilisé au moins une fois en 2016 par 6,2% des femmes (20). La tranche d'âge allant de 15 à 19 ans est la plus grande utilisatrice de la contraception d'urgence, avec 21,4% des adolescentes l'ayant utilisée au moins une fois dans l'année.

La prévention et donc l'éducation sexuelle a un effet bénéfique sur l'usage d'un contraceptif chez les jeunes (21). Les adolescentes qui ont accès à des informations plus fiables grâce aux séances d'EARS, peuvent poser les questions qu'elles souhaitent, et ainsi entrer dans la vie sexuelle avec toutes les informations en main.

IVG chez les adolescentes

Malheureusement, même avec une contraception supposée efficace, des échecs arrivent. Réaliser alors une interruption volontaire de grossesse peut se révéler traumatisant pour les femmes, que ce soit psychologiquement ou physiquement. Il est donc important de faire de la prévention le plus tôt contre les grossesses non désirées, et d'éviter le recours à l'interruption volontaire de grossesse (IVG).

Les IVG, comme la prescription de contraceptifs chez les mineures, peuvent être réalisées de façon anonyme. Le consentement des parents n'est pas nécessaire à l'acte, elle doit être accompagnée d'une personne majeure. De plus, les IVG sont remboursées à 100% par la sécurité sociale depuis 2013.

Le taux d'interruptions volontaires de grossesses était en augmentation en 2019, d'après une étude réalisée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) (22). La classe d'âge la plus touchée reste celle des 20-29 ans en France, avec 29,7 IVG réalisées pour 1000 femmes.

Néanmoins, en 2019, le taux d'IVG chez les femmes de 15 à 17 ans était de 6 pour 1000 femmes. Ce taux est une nouvelle fois en baisse chez les adolescentes, puisqu'il était de 7,7 pour 1000 en 2015. Mais il s'agit toujours d'un taux non négligeable sur lequel la prévention a son rôle à jouer.

Violences sexuelles

La prévention des violences fait elle aussi partie des missions du CESC, qu'elles soient psychologiques, routières, racistes, sexuelles, etc.

L'enquête VIRAGE (Violence et RAports de Genre) de 2016 réalisée par l'Institut National d'Etudes Démographiques (INED) et traitant un échantillon de personnes âgées de 20 à 69 ans (23), montre qu'un « *nombre important de violences a été vécu dans l'enfance et*

dans l'adolescence, il est essentiel que les jeunes soient sensibilisés à ce genre d'informations, qu'ils soient à même de reconnaître ces actes de violences afin de pouvoir les stopper et être correctement orientés. ». Les séances peuvent être l'occasion d'en entendre parler en dehors du cadre familial, et de savoir vers qui se tourner en cas de besoin. Certaines études ont montré (24,25) que les personnes ayant été elles-mêmes victimes ou témoins de violences dans leur passé, sont plus à même de reproduire ce qu'elles ont vécu, et de se montrer elles-mêmes violentes. Savoir les identifier signifie pouvoir se faire aider, afin de sortir de ce schéma de violence, et pouvoir par la suite ne pas eux-mêmes reproduire ce genre de schéma.

Pornographie : source d'informations pour les jeunes ?

Les séances d'éducation à la vie affective et à la sexualité sont aussi un excellent moyen de répondre aux besoins d'informations des adolescents. Les collégiens entrent dans une période de leur vie pleine de changements, entraînant de multiples questionnements. Or les jeunes sont nombreux à se tourner vers la pornographie pour répondre à leurs nombreuses questions concernant la sexualité.

En effet, une hausse de la consultation de sites pornographiques chez les adolescents, a été montré dans l'étude réalisée par l'Institut français d'opinion publique en février 2017 pour l'Observatoire de la Parentalité et de l'Education Numérique, interrogeant 1005 adolescents âgés de 15 à 17 ans (26).

48% des garçons et 37% des filles estiment que ces contenus pornographiques ont participé à leur éducation sexuelle. Leur premier visionnage (par internet) se fait en moyenne à 14 ans et 4 mois, ce qui est 3 mois plus tôt qu'en 2013 (14 ans et 7 mois). 63% des garçons et 37% des filles disent avoir déjà consulté un site pour regarder une vidéo à caractère pornographique. Parmi eux, 53% des garçons et 59% des filles ont trouvé avec du recul, qu'ils étaient trop jeunes pour ce genre de vidéos.

Le visionnage de pornographie a été fortement facilité avec l'arrivée de plateformes de visionnage de vidéos X en libre accès sur internet, comme le site *Youporn*, qui a été créé en 2006, gratuit, sans inscription nécessaire. Une autre étude de 2018 lancée par la Fondation pour l'innovation politique et la Fondation Gabriel Péri a montré que 21% des jeunes de 14 à 24 ans et 15% des jeunes âgés de 14 à 17 ans interrogés regardent des vidéos pornographiques au minimum une fois par semaine (27). 92% de la population interrogée considère qu'il est facile d'accéder à de la pornographie avant la majorité, alors qu'elle est pourtant interdite aux personnes de moins de 18 ans. Cette étude montre aussi que les jeunes ont, pour une majorité (62%), conscience du risque d'addiction et de dépendance à la pornographie.

Mais il existe une certaine difficulté à prévenir des dangers de la pornographie alors que celle-ci se développe notamment grâce à un accès de plus en plus facilité à Internet avec les smartphones, la Wi-Fi, la 4G etc. Elle reste néanmoins considérée comme un sujet tabou en France.

Réseaux sociaux et cyberharcèlement

L'essor d'Internet et l'arrivée des smartphones n'a pas seulement facilité l'accès à la pornographie, mais a aussi permis le développement des réseaux sociaux.

En effet, les réseaux sociaux prennent de plus en plus d'importance sur Internet, avec la création de multiples comptes délivrant une information libre autour de la sexualité. D'un autre côté, les adolescents peuvent rencontrer sur les réseaux sociaux des comptes mettant en avant une hypersexualisation des corps féminins par exemple, engendrant une désinformation et un sentiment de mal être, avec une diminution de l'estime de soi.

Les jeunes peuvent aussi être victime de cyberharcèlement à travers les réseaux sociaux. Tout peut être anonymisé, il est donc aisé pour quelqu'un de malintentionné de se cacher derrière un pseudonyme et d'attaquer certaines personnes à l'aide de faux comptes, comme l'a montré une étude réalisée lors de l'année scolaire 2015/2016 auprès de 1127 élèves de 5^{ème} à la 2^{nde} par Centre francilien pour l'égalité femmes-hommes (Centre Hubertine Auclert) et l'Observatoire Universitaire International Éducation et Prévention (OUIEP) (28). Les filles sont plus touchées par le cyberharcèlement et le cybersexisme. Ce dernier est défini dans cette étude comme « *les violences qui se déploient à travers le cyberspace (« en ligne ») dans le but d'insulter, harceler, humilier, répandre des rumeurs, ostraciser, exercer une coercition externe et qui contaminent l'espace en présentiel (« hors ligne ») ou inversement.* ».

Etat des connaissances des adolescents

L'accès à internet, à la pornographie et à divers réseaux sociaux ne suffit pourtant pas à répondre à toutes les questions des collégiens. De nombreuses lacunes concernant la sexualité sont encore constatées chez les jeunes. En effet, Annie Sautivet le montre dans son mémoire de sexologie réalisé en 2009, concernant la méconnaissance de l'anatomie des sexes féminins et masculins chez des collégiens (29). Les collégiennes qu'elle a interrogées ont une assez mauvaise conception/perception de leur corps, en effet 84% des élèves ne savent pas représenter le sexe féminin, un score inférieur à celui des garçons. Parallèlement, elles ont une meilleure connaissance de l'anatomie du sexe masculin. Le Haut Conseil à l'Égalité homme-femme l'avait aussi révélé après son enquête nationale de 2016 (8).

Par ailleurs, le fait que l'anatomie du clitoris ne soit apparue dans les livres scolaires uniquement en 2017 ne contribue pas à la bonne connaissance du corps féminin. En effet, l'anatomie précise du clitoris, découverte assez tardivement en France dans les années 2000 en partie grâce aux Dr Buisson et Dr Foldès (30), n'apparaissait pas dans les manuels

scolaires de Sciences et Vie de la Terre (SVT) avant l'année 2017/2018, en premier lieu dans la maison d'édition *Magnard* (31). Dans d'autres manuels, le clitoris est seulement mentionné avec une définition, parfois erronée, ou n'apparaît même pas.

Une certaine méconnaissance des jeunes sur les questions de santé sexuelle peut aussi être constatée via d'autres moyens, telles que les séries télévisées. Dans la série Netflix *Sex Education*, sortie en 2019, un épisode met en scène une épidémie de *Chlamydiae trachomatis* dans le lycée où se déroule l'intrigue, et curieusement, la majorité des lycéens s'alarme à l'idée de l'attraper et porte donc des masques chirurgicaux, pensant que la *Chlamydiae* se transmet par voie orale, et non sexuelle. Ce genre de série permet de se questionner et de s'informer tout en tournant en ridicule la méconnaissance des jeunes.

Première partie

Matériel et méthode

Hypothèses

Pour répondre à la question de recherche, trois hypothèses ont été formulées :

- La première était qu'il existe un problème de personnel, avec un manque d'intervenants disponibles, et un manque de formation du personnel.
- La deuxième était que le temps consacré à ces séances au sein du collège était insuffisant pour répondre aux exigences de la loi.
- La dernière hypothèse concernait la défiance qu'il peut exister de la part des responsables d'établissements et des associations de parents d'élèves à l'égard des thèmes abordés lors de ces séances, et notamment de la sexualité, et donc impacter leur organisation.

Objectifs

L'objectif principal était l'identification des raisons pour lesquelles des établissements scolaires ne proposent pas les 3 séances annuelles d'éducation à la vie affective et à la sexualité.

Les objectifs secondaires étaient :

- De souligner l'importance de ces séances aux responsables d'établissement,
- De leur donner la possibilité d'évoquer des solutions et ainsi permettre au public concerné d'avoir accès à une meilleure information autour de la sexualité.

L'étude

Type d'étude

Il s'agit d'une étude quantitative observationnelle descriptive multicentrique rétrospective.

Population étudiée

Des questionnaires à remplir sur Internet via la plateforme *microsoft-form* ont été envoyés par mail aux 114 collèges publics et 60 collèges privés sous contrat de Paris intra-muros, soit 174 établissements scolaires.

Il a été décidé d'étudier la ville de Paris du fait de sa proximité géographique et du fait de la variété des collèges.

Critères d'inclusion

Ont été inclus dans l'étude :

- les établissements scolaires accueillants des élèves allant de la 6^{ème} à la 3^{ème} ;
- les collèges publics situés dans Paris intra-muros ;
- les collèges privés sous contrat situés dans Paris intra-muros ;
- les établissements francophones.

Critères d'exclusion

Les collèges non francophones, les collèges privés hors contrat ainsi que les établissements régionaux d'enseignements adaptés (EREA) ont été exclus de l'étude.

La mise en place de l'étude

Le questionnaire

Le questionnaire (annexe 1) était divisé en 3 parties et comportait 25 questions au total, dont 11 sous-questions ouvertes. Celles-ci ont donc été analysées de manière qualitative. La plupart des questions ouvertes permettaient simplement d'obtenir plus d'informations sur les opinions des participants.

Il était anonyme, sauf si la personne répondant aux questions souhaitait donner le nom de l'établissement où elle exerce, ce qui n'était pas obligatoire.

Les premières questions cherchaient :

- à définir la population d'étude, c'est-à-dire s'il s'agissait d'un établissement public ou privé, ainsi que le nombre d'élèves scolarisés,
- à s'informer sur leur connaissance du cadre juridique des séances d'éducation à la vie affective et à la sexualité,
- à connaître le nombre de séances réalisées lors de l'année scolaire 2018/2019, l'année scolaire 2019/2020 ayant été interrompue par la crise sanitaire.

Par la suite, les questions permettaient de s'informer sur l'organisation des séances au sein de chaque établissement. Tout d'abord, les participants devaient indiquer le nombre de séances organisées dans l'année pour chaque niveau scolaire afin de faire un état des lieux de ce qu'il se passe réellement dans les collèges parisiens.

Il leur a ensuite été demandé qui choisissait les thèmes abordés lors des séances afin de savoir s'ils avaient la main sur le programme des séances.

La question suivante portait sur l'importance de certains thèmes selon eux.

Puis venaient les questions concernant les intervenants des séances. L'organisation pratique des séances était ensuite abordée.

Enfin, il leur a été demandé leur avis à propos des thèmes, et s'ils avaient déjà reçu des plaintes ou réclamations à cause de la thématique des séances.

Cette deuxième partie ne concernait que les établissements ayant réalisé entièrement ou partiellement les séances.

La dernière partie concernait en particulier l'organisation plus générale de l'établissement et les obstacles à l'instauration des séances.

En premier lieu, il leur était demandé si un CESC était présent au sein de l'établissement, ainsi que leur fréquence de réunion. S'il n'y avait pas de CESC, ils devaient répondre s'ils trouvaient que cela manquait à leur établissement.

Ensuite, la question suivante permettait de savoir si l'éducation sexuelle faisait partie du projet d'établissement, et si non, pourquoi.

Les dernières questions avaient pour but d'identifier les obstacles à la mise en place des séances et ainsi de répondre aux objectifs de l'étude. Les questions traitaient du manque de temps pour l'organisation et dans l'emploi du temps des élèves, du manque de formation du personnel, du manque de ressources financières, d'une difficulté à recruter les intervenants extérieurs à l'établissement, et enfin, de la présence ou non de tabous, et si oui, les sujets concernés.

Il a été validé par ma directrice de mémoire.

Critères de jugements principaux

Les critères de jugement principaux portaient sur le nombre de séances d'éducation à la vie affective et à la sexualité organisées lors de l'année scolaire 2018-2019, et les obstacles à leur mise en place identifiés par les participants à l'étude.

Critères de jugements secondaires

Les critères de jugement secondaires concernaient les différents intervenants recrutés par l'établissement, les multiples thèmes abordés lors des séances, ainsi que l'organisation de celles-ci.

Considération éthique et règlementaire

Le questionnaire préservait l'anonymat de chaque participant.

Une note d'information informant des droits des participants était présente en début de questionnaire.

Cette étude a été enregistrée auprès du règlement général sur la protection des données (RGPD) sous le numéro de traitement 20201017163232.

Recueil de données

Les établissements scolaires ont été contactés par mail à l'aide de leur adresse de l'académie de Paris ainsi que d'autres adresses mails si celles-ci étaient disponibles sur leur site internet. Ces dernières visaient de multiples postes, que ce soit la vie scolaire, le poste d'infirmier, ou le conseiller principal d'éducation (CPE).

Il leur était demandé que ce mail soit transféré à la personne en charge de l'organisation des séances d'éducation à la vie affective et à la sexualité au sein de leur établissement scolaire, quel que soit le poste de cette personne. Dans ce mail était présent le lien du *microsoft-form* menant au questionnaire.

Un premier mail a donc été envoyé aux établissements mi-novembre. 28 réponses ont été collectées lors de cet envoi. Un deuxième mail de relance a été communiqué à tous les établissements mi-décembre. Peu de réponses supplémentaires ont été recueillies : 34 au total sur les 174 établissements contactés. Le troisième et dernier mail de relance a été envoyé à la liste d'établissements fin février.

En parallèle, une infirmière scolaire d'un collège de Paris avec qui j'ai été en contact a transmis le lien vers mon questionnaire aux infirmières scolaires de son bassin (19^{ème} arrondissement).

Le questionnaire a finalement été clôturé mi-mars, comptabilisant un total de 42 réponses, soit 24% de l'échantillon.

Le temps de réponse du questionnaire était de 15 minutes en moyenne.

Analyse des résultats

Les résultats de l'étude ont été analysés grâce au logiciel Excel et au site internet biostatgv.org.

Le test exact de Fisher pour variables catégorielles et petits effectifs a été utilisé dans le but de comparer les deux populations d'études : les collèges publics et les collèges privés sous contrat de Paris. Pour cela, le risque alpha a été fixé à 5%.

Deuxième partie

Résultats

Description de la population d'étude

Sur les 174 établissements contactés, 42 ont répondu à l'enquête, soit 24,1% des collèges de Paris. Parmi ces collèges, 31 étaient des établissements publics et 11 des privés sous contrat. 27,2% des collèges publics de Paris ont répondu au questionnaire, contre 18,3% des privés sous contrat.

Les collèges publics représentaient donc 73,8% des participants contre 26,2% de privés sous contrat.

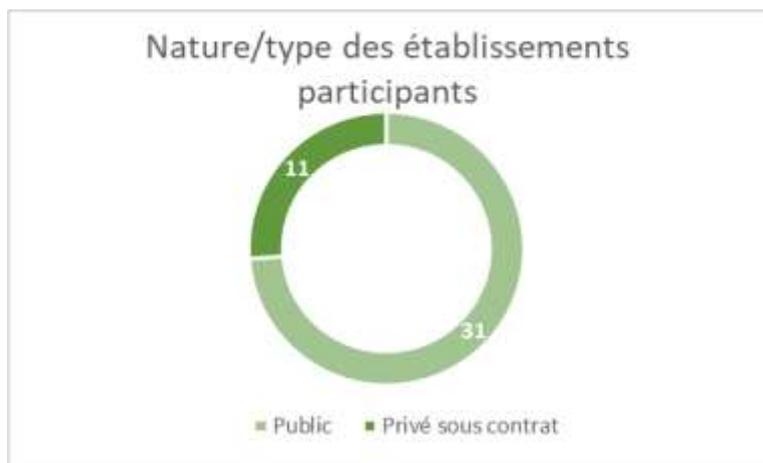


Figure 1 : Caractéristique des établissements scolaires ayant participé à l'étude

En moyenne, les établissements participants comprenaient 720 élèves.

A la question « avez-vous connaissance des 3 séances obligatoires par an et par niveau d'éducation à la vie affective et à la sexualité dans les collèges français ? », un seul établissement a répondu « Non ».

Parmi ceux ayant connaissance du cadre juridique, 4 n'ont réalisé aucune séance lors de l'année, 5 au total (11,9%) : 1 établissement privé sous contrat et 4 établissements publics.

Etat des lieux à Paris

28,6% des établissements participant à l'étude (12 sur 42) déclarent avoir réalisé entièrement les séances lors de cette année scolaire. Parmi eux se trouvent 7 établissements publics et 5 privés sous contrat. A la question suivante permettant de détailler le nombre de séances par niveau, seulement 3 ont indiqué réaliser 3 séances pour chaque niveau scolaire (7,1% des collèges : 2 publics et 1 privé sous contrat).

- 6^{ème} : 52,4% n'ont pu bénéficier d'aucune séance en 2018/2019. 33,3% ont eu une séance dans l'année et 9,5% ont bénéficié de toutes les séances.
- 5^{ème} : 45,2% n'ont bénéficié d'aucune séance. 42,9% ont assisté à une seule séance, et 11,9% ont bénéficié de toutes les séances.
- 4^{ème} : 23,8% n'ont assisté à aucune séance. 45,2% en ont eu une et 31,0% ont pu assister à 2 ou 3 séances.
- 3^{ème} : 14,3% n'ont eu aucune séance. 52,4% ont assisté à une séance et 33,3% ont pu avoir 2 ou 3 séances dans l'année.

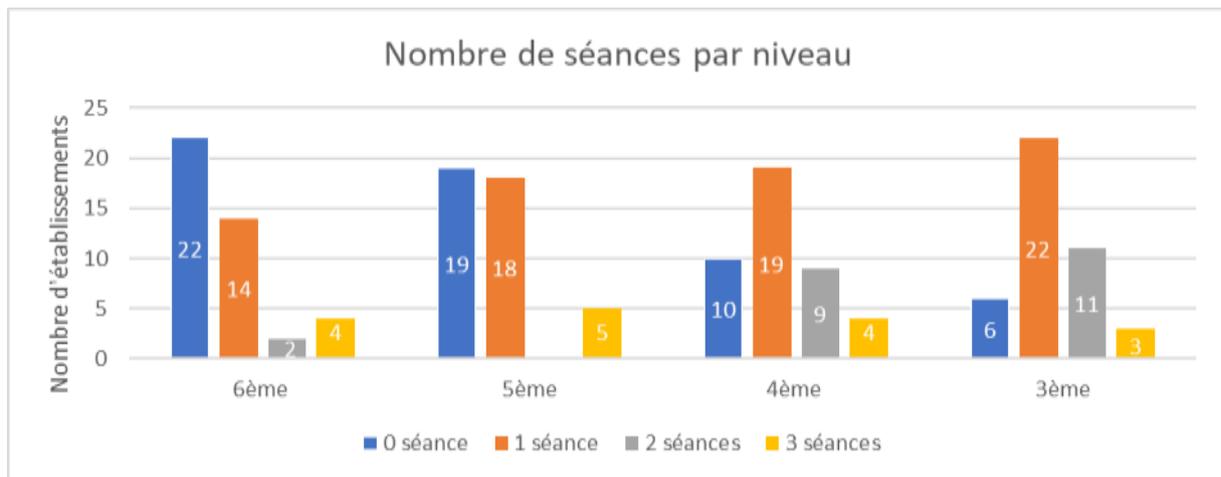


Figure 2 : Nombre de séances organisées par niveau lors de l'année scolaire 2018/2019

21,4% des collèges (9 établissements dont 6 publics, soit 19,4% des publics et 3 privés sous contrat soit 27,3%) ont réalisé 6 séances ou plus pour les quatre niveaux lors de l'année 2018/2019.

Freins à la mise en place des séances

47,6% des établissements (20 sur les 42) disaient manquer de temps pour organiser les séances d'éducation à la vie affective et à la sexualité, et 69,0% (29 sur 42) trouvaient que les emplois du temps des élèves ne leur permettaient pas de planifier les séances nécessaires. Au contraire, 23,8% des établissements (10 sur 42) ont estimé avoir assez de temps, que ce soit dans l'emploi du temps ou pour l'organisation des séances.

A la question « *combien de temps par an* » en plus serait nécessaire, les réponses étaient très variables, allant d'une heure à 35 heures en plus par an. Quelques participants trouvaient qu'il était difficile de quantifier le temps nécessaire.

23,8% des collèges déclaraient avoir des difficultés à recruter des intervenants extérieurs à l'établissement, constitué à 50% d'établissements publics et donc à 50% d'établissements privés sous contrat. Cela représente 16,1% des publics participants à l'étude et 45,5% des privés sous contrat. Un manque d'intervenants disponibles revenait

plusieurs fois dans les réponses, ainsi que le coût des interventions. D'après eux, il y aurait trop d'établissements demandeurs pour trop peu d'associations/intervenants.

Concernant la formation des intervenants, 69,0% des établissements (29 sur 42) la jugeaient insuffisante, soit 22,6% des collèges publics et 54,5% des collèges privés sous contrat.

Ils étaient 38,1% à penser qu'il existe des tabous concernant l'éducation à la vie affective et à la sexualité au collège. Cela concernait 35,5% des publics et 45,5% des privés sous contrat. Parmi les sujets les plus retrouvés comme étant tabous étaient les *rapports sexuels*, la *pornographie*, *l'homosexualité* et la *sexualité*.

Dans la suite de cette question, il leur a été demandé si eux-mêmes avaient des difficultés à aborder certains sujets avec les adolescents. 9,5% ont répondu « oui », en nommant les mêmes thèmes qu'à la question précédente.



Figure 3 : Nuage de mots concernant les tabous retrouvés lors de ces séances

31,0% des établissements interrogés estimaient manquer de ressources financières, que ce soit pour la formation du personnel ou pour recruter des intervenants extérieurs.

Cela concernait 29,0% des établissements publics et 36,4% des établissements privés sous contrat. Deux établissements mentionnaient les théâtre-forum comme étant très intéressants mais très coûteux.

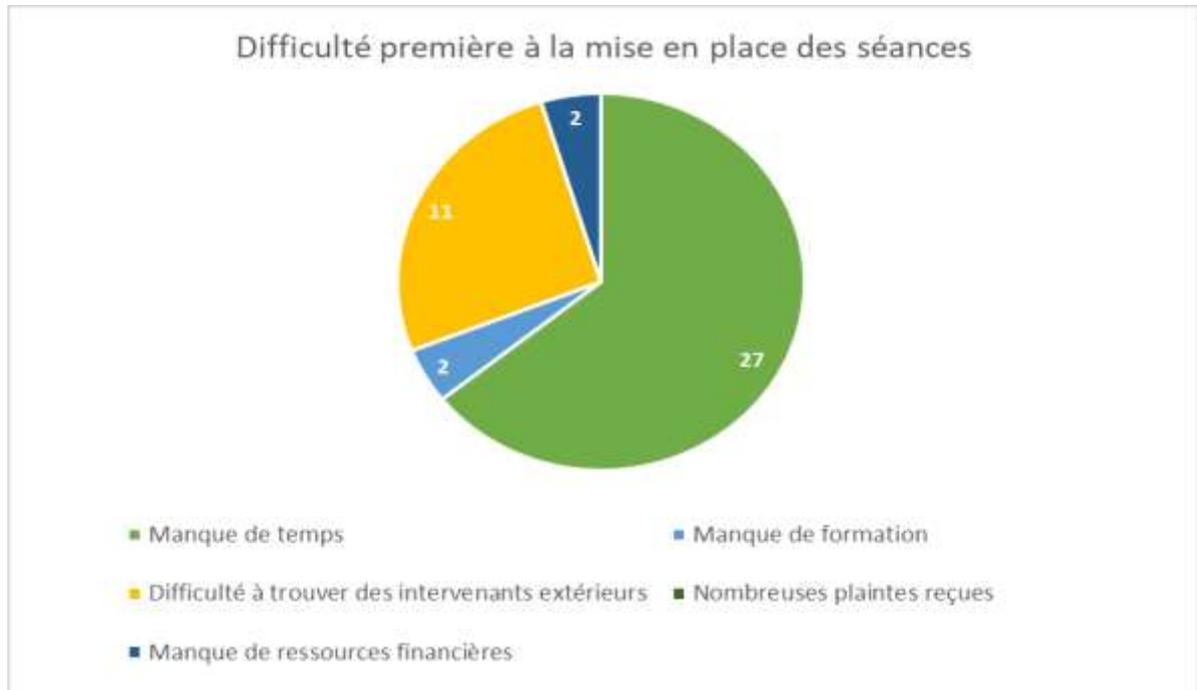


Figure 4 : Principaux freins identifiés à la mise en place des séances d'éducation à la vie affective et à la sexualité

Parmi les autres points développés dans la dernière question, certains parlaient d'un « *refus des professeurs* », avec un temps de perte de cours associé ; d'autres que « *le sujet en lui-même est un frein* », qu'il faudrait sensibiliser toute l'équipe pédagogique et prévoir un programme sur le long terme, voire « *banaliser une semaine* » de cours. Un autre collège mentionnait la présence « *d'inégalités des connaissances transmises par les familles, les inégalités d'accès aux ressources* », ainsi qu'une « *inégalité assumée entre filles et garçons rend le sujet trop militant* ».

Organisation des séances

Parmi les 37 collèges organisant des séances, 26 (70,3%) déclaraient choisir les thèmes abordés lors des séances. Si ce n'était pas le cas, les intervenants choisissaient le thème de la séance (50%), ou bien les élèves (48%) au fil des discussions et des questions.

61% des établissements ont placé le thème respect et consentement comme étant le thème le plus important à aborder. L'anatomie venait ensuite (28% des établissements). L'abord des infections sexuellement transmissibles (IST) venait en troisième position (5%).

Dans 78,4% des établissements (29 sur 37), un membre du collège était présent et assistait aux séances.

Les groupes assistant aux séances étaient constitués de 20 élèves en moyenne. Ils étaient majoritairement classés par âge (91,9%) et 45,9% étaient classés par sexe.

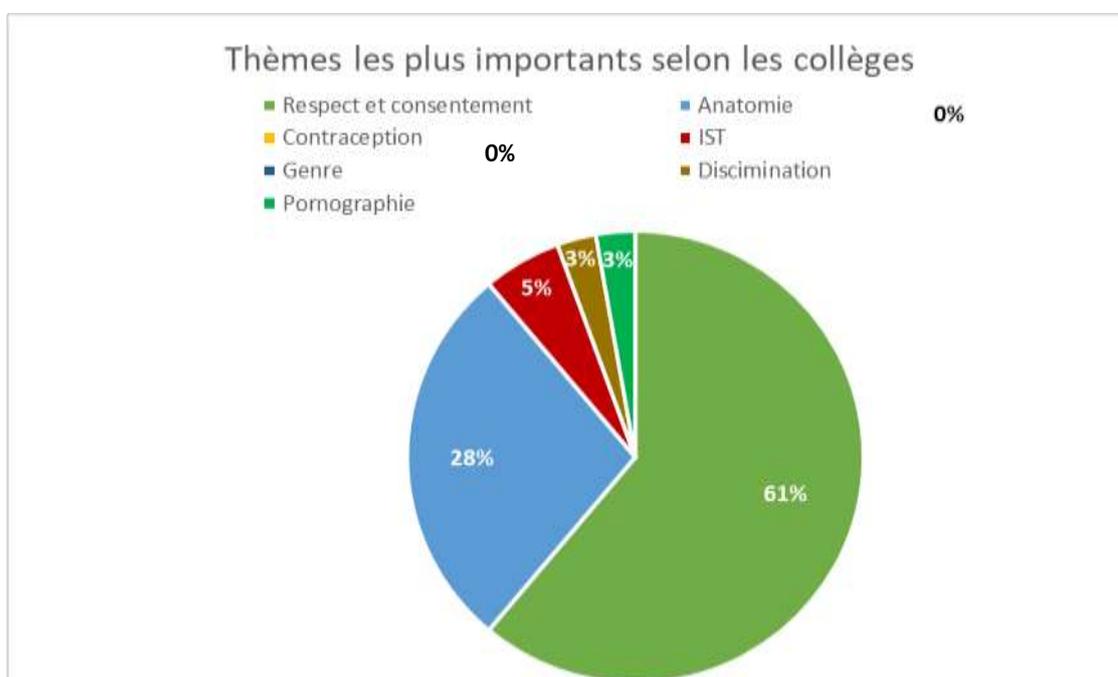


Figure 5 : Thèmes considérés comme les plus importants selon les collèges

Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté et projet d'établissement

32 établissements (76,2%) avaient un CESC mis en place dans leur collège. Parmi les 10 restants, 9 étaient des collèges privés sous contrat (81,8% des collèges privés sous contrat de l'étude).

Lorsqu'un CESC existait au sein de l'établissement scolaire, il était réuni au minimum une fois par an (43,8%), les autres se réunissant 2 fois par an voire plus.

Parmi les collèges n'en ayant pas en leur sein, la moitié pensait que cela manquait à l'établissement.

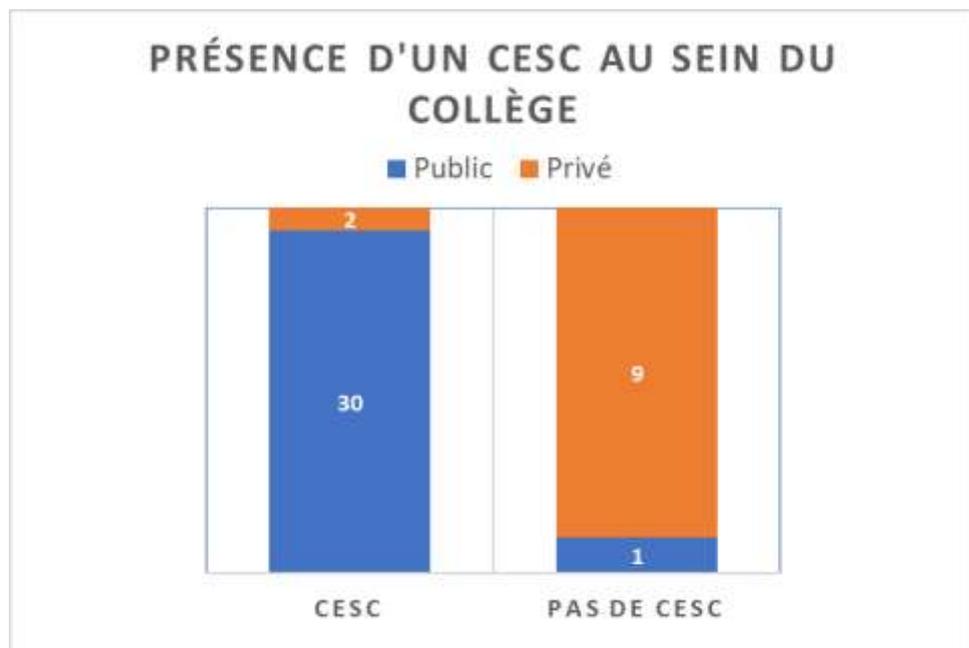


Figure 6 : Présence d'un CESC au sein de l'établissement scolaire

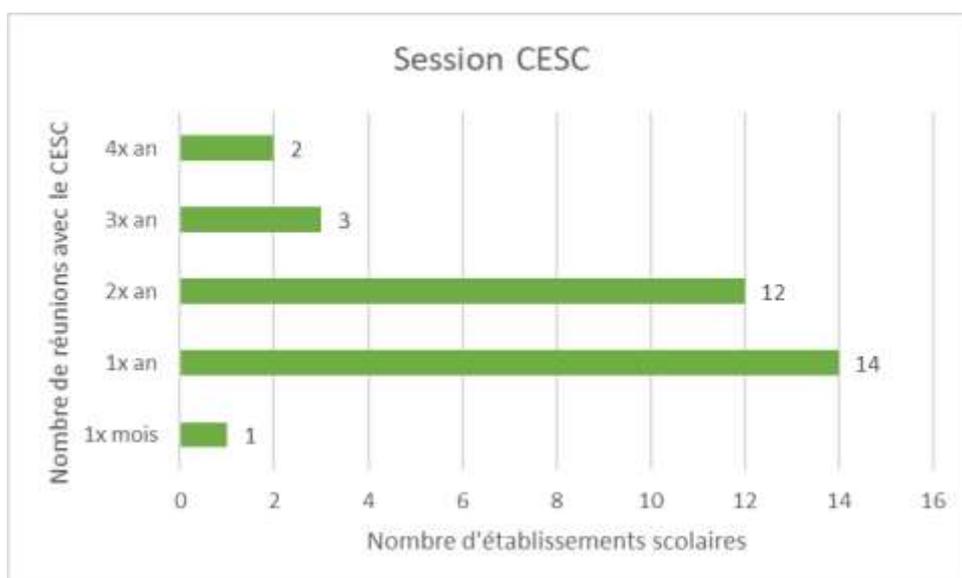


Figure 7 : Fréquence des réunions du CESC dans l'année

85,7% des projets d'établissements pour l'année scolaire 2018/2019 comprenaient l'éducation à la vie affective et à la sexualité. 36,4% des établissements privés sous contrat et 6,5% des établissements publics participant à l'étude n'ont pas inscrit l'éducation à la vie affective et à la sexualité dans leur projet d'établissement (14,3% des établissements participants à l'étude). Un collège privé sous contrat précisait que cela « *n'est pas une priorité* » (questionnaire n°2).

Intervenants

81,1% des établissements comptaient dans leurs intervenants principaux les infirmier.ères scolaires, venaient ensuite les professeurs internes à l'établissement dans 64,9% des établissements, les conseillères conjugales et familiales dans 56,8% des collèges, 51,4% ont fait appel à des associations et 27,0% des établissements ont recouru à des médecins.

Sur les 21,6% d'établissements faisant appel à des sages-femmes, 7 étaient des établissements publics contre un seul établissement privé sous contrat.

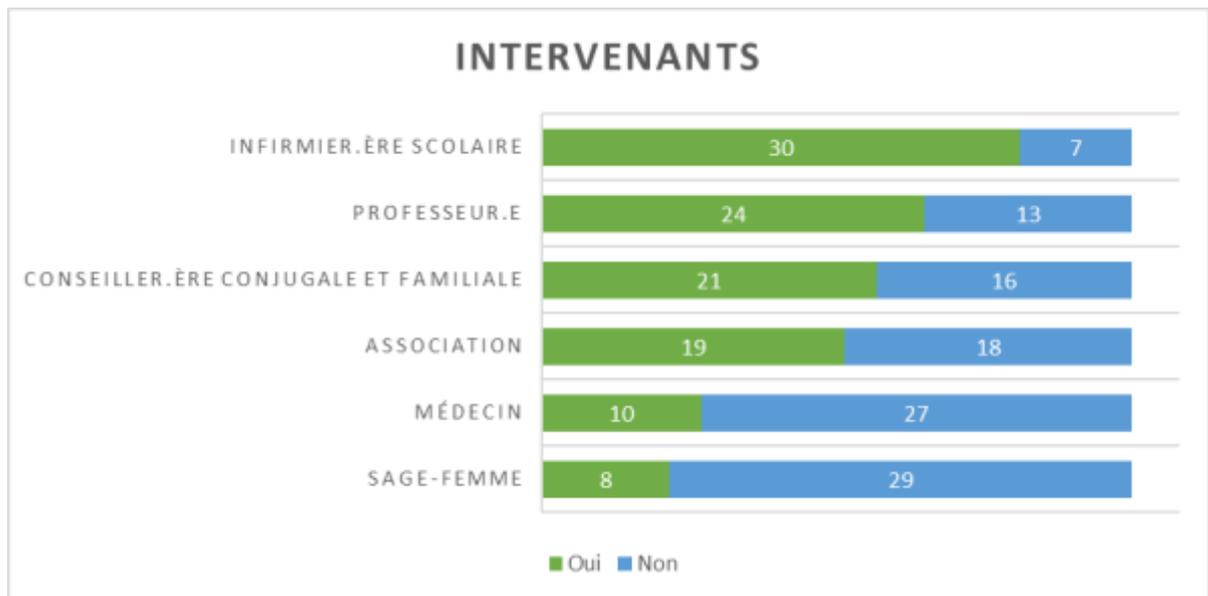


Figure 8 : Liste des intervenants

Plaintes et réclamations

Une minorité (22%) des établissements participants à l'étude ont déclaré avoir déjà reçu des plaintes ou réclamations vis-à-vis des séances d'éducation sexuelle. Parmi ces établissements, 75% des plaintes avaient pour origine les parents d'élèves. Un établissement déclarait que les professeurs se plaignaient du temps consacré à ces séances : « des professeurs du collège qui pensent qu'il y en a trop » (questionnaire n°19).

Thématiques abordées

Les collèges étaient unanimes pour dire que les thèmes abordés lors des séances d'éducation à la vie affective et à la sexualité sont adaptés aux élèves de cet âge-là. Cependant, ils étaient 16% à trouver que les rapports d'égalité homme-femme n'étaient pas traités de manière satisfaisante. Certains pensaient qu'il y avait beaucoup de travail à faire dans ce domaine, d'autant plus qu'un autre collège public (questionnaire n°8) disait « qu'il est trop tard pour les aborder, c'est dès la petite enfance et à l'école primaire qu'il faudrait

mettre en place des espaces d'éducation à l'égalité. ». Un « manque de ressource » (questionnaire n°1) a aussi été décrit par un des établissements privés sous contrat.

Le tableau 1 récapitule l'ensemble des données évoquées plus haut.

Les collèges privés sous contrat ont significativement moins de CESC mis en place au sein de leur établissement que les collèges publics.

Tableau 1 : Tableau récapitulatif et comparatif entre collèges publics et privés sous contrat

	Total	Collèges publics	Collèges privés sous contrat	P
	n (%)	n (%)	n (%)	
Caractéristiques des établissements	42 (100,0)	31 (73,8)	11 (26,2)	
0 séance par an par niveau	5 (11,9)	4 (12,9)	1 (9,1)	1
3 séances par an par niveau	3 (7,1)	2 (6,5)	1 (9,1)	1
>= 6 séances par an tous niveaux confondus	9 (21,4)	6 (19,4)	3 (27,3)	0,692
INTERVENANTS				
Collèges organisant des séances	37 (88,1)	27 (87,1)	10 (90,9)	
IDE	30 (71,4)	25 (80,6)	5 (45,5)	0,385
Médecin	10 (23,8)	7 (22,6)	3 (27,3)	1
CCF	21 (50,0)	17 (54,8)	4 (36,4)	0,544
SF	8 (19,0)	7 (22,6)	1 (9,1)	0,657
ORGANISATION				
Plaintes/réclamations reçues	8 (21,6)	5 (18,5)	3 (30,0)	0,672
Pas de CESC au sein du collège	10 (23,8)	1 (3,2)	9 (81,8)	0,0004
EARS non inscrit dans le projet d'établissement	6 (14,3)	2 (6,5)	4 (36,4)	0,067
OBSTACLES/FREINS				
Manque de temps pour organiser les séances	20 (47,6)	14 (45,2)	6 (54,5)	0,768
Manque de temps dans l'emploi du temps des élèves	29 (69,0)	20 (64,5)	9 (81,8)	0,789
Formation insuffisante	13 (31,0)	7 (22,6)	6 (54,5)	0,19
Difficultés à trouver des intervenants	10 (23,8)	5 (16,1)	5 (45,5)	0,251
Présence de tabous	16 (38,1)	11 (35,5)	5 (45,5)	0,748
Problèmes de ressources financières	13 (31,0)	9 (29,0)	4 (36,4)	0,734

Troisième partie

Discussion

Résultats principaux

Cette étude a pu montrer qu'une partie des établissements scolaires interrogés ne réalisaient pas les 3 séances d'éducation à la vie affective et à la sexualité obligatoires pour tous les niveaux scolaires. En effet, ils ne sont que 7,1% à avoir pu réaliser toutes les séances lors de l'année scolaire 2018/2019. Une identification des freins à la mise en place des séances a ensuite été réalisée. Un manque de temps pour organiser les séances et les programmer dans l'emploi du temps des élèves revient comme étant le frein majeur. Ils sont ensuite 38,1% à admettre la présence de tabous concernant l'éducation sexuelle au collège et 31,0% à reconnaître un manque de formation du personnel et de ressources financières.

Discussion des résultats

Description de la population d'étude

Seuls 42 établissements scolaires ont répondu à l'enquête sur les 174 collèges parisiens contactés, ce qui représente 24,1% de l'échantillon. Sur ces 42 collèges, 31 sont des collèges publics et les 11 restants sont des établissements privés sous contrat, ce qui correspond à 73,8% de collèges publics et 26,2% de collèges privés sous contrat.

A Paris, 65,5% des collèges sont publics et 35,5% sont privés sous contrat. Il y a donc eu plus de réponses des établissements publics que des privés sous contrat.

Un seul établissement a répondu ne pas avoir connaissance du cadre juridique concernant les séances d'EARS. Le questionnaire étant anonyme, il est impossible de connaître le poste qu'occupait la personne répondant aux questions. En effet, dans les

textes de lois, le chef d'établissement a la responsabilité d'organiser ces séances, mais cela peut aussi être une personne à qui il a délégué la charge, comme les CPE, ou les infirmières scolaires. Le cadre juridique précise que le proviseur peut déléguer cette mission, sans pour autant indiquer à quel poste. Le proviseur supervise et encadre, mais ce n'est généralement pas lui qui réalise l'organisation des séances.

Concernant le collège n'ayant pas connaissance de la loi de 2001, il est difficile de savoir s'il s'agit d'une erreur de distribution du questionnaire ou d'une erreur de remplissage, sachant que dans cet établissement, un CESC se réunit tous les ans et qu'il a inscrit l'éducation sexuelle dans le projet d'établissement. Il paraît donc étonnant d'ignorer le cadre juridique. Pour autant, aucune séance n'est réalisée dans cet établissement scolaire.

Etat des lieux à Paris

Parmi les 28,6% des établissements à avoir déclaré réaliser entièrement les séances d'EARS, il n'y en a que 3 qui les ont réellement organisées - c'est-à-dire préparer et réaliser 3 séances pour chaque niveau - lors de l'année scolaire 2018/2019, soit 7,1%. Ce chiffre peut surprendre car il est beaucoup plus bas que celui retrouvé lors de l'enquête autour des CESC de 2018 dirigée par la Direction générale de l'enseignement scolaire : 61% des établissements avait répondu « oui » à la question concernant l'organisation des 3 séances annuelles par niveau en 2016/2017 (32).

Certains ont peut-être eu la perception d'avoir répondu aux exigences de la loi. Or ils ont tous répondu être au courant de l'obligation d'organiser les 3 séances annuelles. Il est donc paradoxal d'avoir connaissance de la loi de 2001, de répondre avoir réalisé l'intégralité des séances pour finalement n'en réaliser que quelques-unes par an.

Les autres collèges de notre enquête réalisent 3 à 8 séances dans l'année tous niveaux confondus.

Ils ne sont que 21,4% à organiser au moins la moitié des séances obligatoires (6 ou plus) pour tous les niveaux scolaires. Il n'y a pas de différences significatives constatées entre les

collèges publics et privés sous contrat concernant le nombre de séances annuelles organisées.

A l'opposé, ils sont 11,9% à ne réaliser aucune séance d'EARS, ce qui est un meilleur score que celui de l'étude du HCE de 2015 (8), où 25% des établissements scolaires (de la primaire au lycée) n'en organisaient pas.

En regardant niveau par niveau (voir figure 2), il est intéressant de constater que la moitié des classes de 6^{ème} et de 5^{ème} ne bénéficie d'aucune séance. Les chiffres montrent une augmentation du nombre des séances au fil des classes ; les classes de 4^{ème} et 3^{ème} reçoivent majoritairement les séances d'éducation sexuelle. Cela peut s'expliquer notamment grâce au programme scolaire qui commence à aborder le corps humain, la santé, la puberté et la reproduction lors du 4^{ème} cycle (classe de 5^{ème} à la 3^{ème}), en cours de SVT en particulier (33). Certains cours de SVT traitant de ces thèmes comptent comme une séance d'EARS.

Par ailleurs, le nombre de collèges effectuant les 3 séances par classe reste faible (entre 3 et 5 suivant les niveaux).

Freins identifiés à la mise en place des séances

Manque de temps

Le frein majeur identifié est en premier lieu le manque de temps, que ce soit pour organiser les séances ou pour les programmer dans l'emploi du temps des collégiens. Il revient chez la majorité des établissements, qu'ils soient publics ou privés sous contrat. Ce frein avait déjà été identifié par le HCE en 2015 (8), et est donc toujours d'actualité.

Ils sont 47,6% à manquer de temps pour organiser les séances avec peu d'écart entre les collèges publics et privés sous contrat (45,2% des publics et 54,5% des privés sous contrat).

69,0% disent manquer de temps pour planifier ces séances dans l'emploi du temps des élèves. Une légère différence non significative est observée ici entre les établissements publics et privés sous contrat. En effet, 81,8% des collèges privés identifient ce frein-là contre 64,5% des collèges publics.

23,0% des établissements n'estiment pas que le temps soit un frein à la mise en place des séances. Parmi eux se trouvent 2 collèges privés et 8 collèges publics. Ces établissements réalisent pour la majorité moins de 6 séances par an pour tous les niveaux scolaires du collège, et pourtant ils disent ne pas manquer de temps. Certains annoncent cependant que l'obstacle le plus important est la difficulté à trouver des intervenants en dehors du collège. Ils sont aussi quelques-uns à identifier le manque de ressources financières comme un frein. Des établissements répondent avoir besoin de plus de ressources pour former l'équipe éducative, ou bien pour recruter des intervenants extérieurs.

Il est intéressant de noter que parmi les 3 collèges réalisant toutes les séances, tous estiment manquer de temps pour l'organisation, mais trouvent par ailleurs la formation du personnel satisfaisante. Un de ces établissements identifie un deuxième frein qui est le manque de ressources financières.

Une organisation en réunion collégiale est nécessaire à une réalisation des séances optimale. Avoir du temps est donc essentiel pour mettre au point correctement l'emploi du temps des élèves sur l'année scolaire, les intervenants recrutés ainsi que les thèmes abordés. Pour cela, un certain nombre d'heures devrait être prévu chaque année pour traiter de ces sujets et permettre aux élèves de bénéficier des 3 séances annuelles comme le requiert le gouvernement.

Tabous

Ensuite, la présence de tabous vis-à-vis des séances d'éducation sexuelle et des thèmes abordés revient chez 38,1% des établissements. Ces tabous tournent particulièrement autour de la sexualité, des rapports sexuels ainsi que de l'homosexualité. Le fait que ce dernier sujet soit encore considéré comme un tabou montre bien qu'il reste des progrès à faire dans le domaine de la lutte contre l'homophobie. En effet, comme l'a montré l'enquête autour des CESC réalisée en 2018 (32), « *la prévention de l'homophobie est la thématique la moins investie par les CESC dans le champ de l'éducation à la citoyenneté* ». De plus, en 2016, l'association SOS Homophobie a lancé une enquête afin de récolter auprès de la population les insultes LGBTphobes (lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres) reçues au cours de cette année-là (34). Ils ont pu constater une augmentation des témoignages de 19,5% par rapport à 2015.

Un point intéressant à noter est que les attaques LGBTphobes reçues en milieu scolaire sont en augmentation par rapport aux années précédentes. Or il est essentiel que les élèves puissent se construire dans un environnement sain et respectueux. La prévention de l'homophobie doit donc avoir lieu au sein même des établissements scolaires, là où ont lieu une partie des attaques, de même que former au mieux les enseignants à cette tolérance et au respect, car certaines des insultes n'ont pas seulement été lancées par les élèves mais aussi par les professeurs.

Un autre sujet considéré a été considéré comme étant tabou par une grande partie des établissements, il s'agit de l'abord de la pornographie. Il s'agit pourtant d'un sujet essentiel à aborder auprès des jeunes, car comme discuté plus haut, de plus en plus d'adolescents ont facilement accès à des images pornographiques

Même si de nombreux établissements ont reconnu la présence de tabous dans la thématique de l'éducation sexuelle, ils sont néanmoins très peu (9,5%) à admettre avoir des difficultés à parler d'éducation à la vie affective et à la sexualité auprès des collégiens.

Manque de formation et difficultés financières : difficultés à recruter du personnel ?

Puis à pourcentage égal (31,0%), le manque de formation du personnel et un problème de ressources financières pour recruter des intervenants ou pour former le personnel sont retrouvés. Les collèges privés sous contrat ont l'air d'avoir plus de difficultés à former leurs personnels que des difficultés financières, contrairement aux établissements publics où l'inverse est retrouvé. Il est possible que les collèges privés aient moins de problèmes financiers aux vues des frais d'inscription et de scolarité à payer chaque année par les élèves, contrairement aux établissements publics où l'inscription est gratuite. De plus, la question financière n'est pas clairement abordée dans les textes de lois. L'Etat paie une indemnisation à certaines associations, les CPEF de Paris sont partiellement ou totalement financés par la ville et bénéficient d'un certain budget chaque année, et donc leur venue au sein des établissements ne requiert pas de financement. Un budget est reversé chaque année par l'Etat, et est réparti lors des Conseils d'Administration de chaque établissement.

Même s'il ne s'agit pas du frein principal, le manque de formation du personnel ressenti par les collèges participants à l'étude vient contredire l'enquête du HCE de 2015 qui estimait que les formations étaient « *le principal facteur facilitateur* » (8).

Pour finir, arrive la difficulté à recruter des intervenants extérieurs. 23,8% des établissements interrogés l'estiment être un obstacle à la mise en place des séances. Pour ce frein-là, une plus grosse proportion des collèges privés a cette difficulté par rapport aux collèges publics (45,5% des collèges privés sous contrat contre 16,1% des collèges publics), même si la différence n'est pas significative. Cela peut être dû à la difficulté à trouver des intervenants ayant les mêmes valeurs que les établissements privés sous contrat, comme l'a dit un des établissements privés sous contrat : « *difficultés de trouver des organismes qui partagent les mêmes valeurs que notre établissement* » (questionnaire n°22). Cela peut aussi être mis en parallèle avec le fait qu'une part plus importante des établissements privés

sous contrat a déjà reçus des plaintes ou réclamations à propos de ces séances, même si là encore, la différence entre publics et privés sous contrat n'est pas significative.

Parmi les établissements ayant des difficultés à recruter, la raison revenant majoritairement est la grande demande des établissements pour peu d'intervenants disponibles. Le terme « *débordés* » revient plusieurs fois dans les réponses.

Le coût financier est aussi cité comme difficulté. Certains établissements n'ont pas le budget pour recruter un intervenant payant, et doivent donc faire appel à des associations, des bénévoles, mais qui ne sont pas assez nombreux pour la forte demande.

Autres freins identifiés

Parmi les réponses aux questions ouvertes de l'étude pour développer le sujet si nécessaire, certains établissements ont retrouvé un manque d'investissement de l'équipe pédagogique, que ce soient de la part des professeurs qui estiment que du temps leur est pris sur leurs temps de cours, ou bien de l'administration qui pense « *que ce sont les familles qui font cette partie de l'information* » selon le questionnaire n°17. Il faudrait donc sensibiliser et former tout le personnel de chaque établissement à l'importance des séances d'EARS, comme l'a déclaré le questionnaire n°22 (« *sensibilisation de toute l'équipe éducative* »).

Parmi les solutions évoquées, certains établissements ont suggéré de banaliser une semaine sur l'emploi du temps des élèves afin de se consacrer à ce sujet, comme le dit le questionnaire n°8, ou bien d'inscrire l'éducation à la vie affective et à la sexualité comme une matière à part entière qui ferait partie de l'emploi du temps des collégiens (questionnaire n°9).

Validation des hypothèses

La première hypothèse à propos de la formation du personnel et du recrutement d'intervenant est partiellement validée. En effet, le manque de formation a été identifié comme plus important que la difficulté à recruter d'autres personnels. Mais les deux freins existent tout de même.

La deuxième hypothèse relative au manque de temps est validée, comme l'a montré la majorité des collègues déclarant le manque de temps comme étant le frein principal.

Enfin, la troisième hypothèse est en partie validée car 21,6% des établissements ayant organisé des séances à la vie affective et à la sexualité ont déjà reçu des plaintes ou réclamations concernant ces séances. Mais sur ces 8 établissements, seuls 2 ont dû modifier leurs pratiques par la suite. Ces plaintes n'ont pas eu beaucoup d'impact sur l'organisation des séances par ailleurs.

Organisation des séances

Les thèmes abordés ne sont pas forcément imposés aux élèves (29,7% des collègues), et cela peut être considéré comme utile pour les jeunes d'aborder alors le sujet dont ils ont envie de discuter avec l'intervenant présent, du moment que cela rentre dans le champ de la vie affective et de la sexualité.

Le fait que 91,9% des collègues constituent leurs groupes d'élèves en fonction de leur âge montre un respect de la loi de 2001 relatif aux « groupes d'âge homogène » (4). Séparer les filles des garçons comme le font presque la moitié des collègues peut être intéressant pour aborder quelques sujets et permettre aux élèves de participer davantage sans avoir à appréhender la réaction du sexe opposé.

CESC

Une grande majorité des établissements interrogés déclarent avoir un CESC mis en place dans leur établissement, avec une fréquence de réunions d'au moins une fois par an pour la totalité. Ce qui correspond à l'enquête réalisée autour des CESC en 2018 par la Direction générale de l'enseignement scolaire (32), où 90% des CESC se sont réunis au moins une fois dans l'année scolaire 2017/2018.

Il reste 23,8% des collèges interrogés à ne pas avoir de CESC. Parmi ceux-là, une différence significative ($p < 0,05$) est observée entre les établissements publics et privés sous contrat. Les CESC sont pourtant obligatoires dans chaque établissement, même si ces derniers restent libres de leur organisation. L'enquête autour des CESC de 2018 montre aussi que 86% des établissements scolaires du secondaire ont mis en place des actions dans le domaine de l'éducation à la sexualité, ce qui n'est pas forcément du goût de tous les parents.

De même, le thème de l'égalité homme-femme a une place importante dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté. Or, 16,2% des établissements parisiens interrogés trouvaient que les rapports d'égalité homme-femme n'étaient pas suffisamment traités dans les séances d'EARS.

Au sein des 23,8% des collèges sans CESC, la moitié pense que cela manque, ce qui montre un intérêt des établissements à faire évoluer les choses. Des profils très différents sont retrouvés parmi ces établissements.

Un établissement privé sous contrat réalise toutes les séances par niveau, et pourtant n'a pas de CESC au sein de son collège. Malgré ça, il déclare que celui-ci serait un atout dans la mise en place des séances. Il estime donc avoir besoin d'une réunion collégiale pour aborder au mieux l'organisation et planification des séances (questionnaire n°21).

Un autre établissement privé sous contrat ne réalisant cette fois-ci aucune séance, souhaiterait lui aussi bénéficier d'un CESC. Ce collègue déclare manquer de temps et de formation, ainsi qu'une grande difficulté à recruter du personnel extérieur. Cette personne montre une volonté d'amélioration en indiquant un souhait de « *sensibilisation de toute l'équipe éducative* » (questionnaire n°22). Un second établissement privé sous contrat (questionnaire n°1) semble lui aussi être investi dans la mise en place de séances d'éducation sexuelle. Celui-ci en réalise 6 tous niveaux confondus, mais n'a lui non plus de CESC au sein du collège et trouve que cela manque. Il déclare manquer de temps, de ressources financières et de formation. Il annonce aussi un « *manque de ressources* » à propos de l'abord des rapports d'égalité homme-femme.

Ces différents profils témoignent d'un certain investissement et d'un souhait de mieux faire dans la mise en place des séances. Ils démontrent aussi que le CESC est une instance perçue comme nécessaire par les différents établissements.

Pour autant, les collèges ne réalisant aucune séance ont dans la majorité des cas un CESC dans l'établissement. Ils déclarent tous ne pas avoir assez de temps pour planifier les séances dans l'emploi du temps des élèves. Une des réponses développées insiste sur le fait que « *le poste infirmier est mobilisé par la bobologie* », et doit donc compter sur les intervenants extérieurs. Pourtant cet établissement ne déclare pas avoir de difficultés à recruter d'autres animateurs, mais identifie un problème de ressources financières (questionnaire n°17).

Un nouvel établissement privé sous contrat, n'ayant pas non de CESC au sein du collège et ayant réalisé 2 séances tous niveaux confondus, déclare au contraire que l'inscription de l'éducation sexuelle dans le projet d'établissement n'est « *pas une priorité* » (questionnaire n°2). Pour confirmer ses propos, ce collègue dit ne pas manquer de temps ou de ressources financières, ou bien ne pas avoir de difficultés à recruter des intervenants ou

même un manque de formation. L'éducation à la sexualité ne semble donc pas être essentielle pour cet établissement.

A l'opposé, certains établissements mettent en place des mesures en faveur du développement de ces séances d'EARS. Un distributeur de protections hygiéniques a été installé dans le collège, des flyers sur les premières règles ont été distribués aux adolescents (questionnaire n°13). La personne ayant répondu au questionnaire n°28 organise dans son établissement « deux heures par semaines [qui] sont dédiées tout au long de l'année à ce projet ».

Intervenants

Les infirmier.ères scolaires sont les intervenants principaux dans cette étude, comme l'avait aussi montré le HCE (8). Une légère différence entre les collèges publics et privés sous contrat est notée mais elle n'est pas significative. La grande majorité des collèges publics (80,6%) ont recours aux infirmier.ères diplômés d'Etat (IDE) de l'Education nationale, contre 45,5% des privés sous contrat. Cela peut s'expliquer par le fait que les IDE de l'Education nationale travaillent dans les établissements publics et les établissements privés seulement s'ils ont signé une convention avec l'Education nationale.

Les professeurs, conseillères conjugales et familiales, et associations sont ensuite des intervenants privilégiés. Les professeurs travaillent au sein des établissements scolaires et sont donc facilement mobilisables. Les CCF sont aussi très présentes au sein d'associations et des CPEF, qui sont des partenaires externes essentiels.

Ensuite viennent les médecins chez 23,8% des collèges. Si ce chiffre paraît relativement faible, il est possible de faire le lien avec le rapport de l'Académie nationale de médecine publié en 2017, démontrant la forte diminution du personnel médical de l'Education nationale, c'est-à-dire de médecins scolaires (35). En effet, 1000 médecins scolaires exerçaient en France en 2016 pour 12 millions d'élèves scolarisés. A cela s'ajoute la pénurie

d'infirmier.ères scolaires. Or le personnel médical de l'Education nationale est un des intervenants principaux en ce qui concerne l'éducation sexuelle ainsi que la prévention dans les établissements scolaires du secondaire. Les infirmier.ères de l'Education nationale sont au nombre de 7900 en 2020 selon l'Ordre National des Infirmiers, pour environ 62 000 établissements scolaires (36), de l'école maternelle au lycée, donc moins d'un.e infirmier.ère scolaire par établissement.

Seuls 19,0% des établissements interrogés ont fait appel à des sages-femmes pour animer ces séances. Pourtant les sages-femmes font partie d'associations, du CPEF, travaillent en cabinet libéral et peuvent donc collaborer avec les établissements scolaires. Elles peuvent aussi s'y rendre de manière bénévole comme d'autres professionnels. Réaliser des formations est tout de même essentiel à la pratique en tant qu'intervenant dans les collèges et lycées. Néanmoins, ce chiffre particulièrement mince peut être mis en relation avec la méconnaissance du métier de sage-femme et des missions qu'elle occupe (37,38). Mais de plus en plus de femmes font appel à des sages-femmes pour leur suivi de grossesse et gynécologique. Ce nombre va probablement augmenter ces prochaines années du fait de pénurie croissante de gynécologues libéraux.

Il est intéressant de noter que toutes les personnes interrogées ne connaissaient peut être pas la profession des intervenants recrutés dans leur établissement, car les organismes engagés pour les séances sont pluridisciplinaires.

Points forts de l'étude

L'éducation à la vie affective et à la sexualité, un sujet d'actualité, est un des points forts de l'étude. Elle regroupe de nombreuses thématiques faisant parfois débat actuellement dans notre société, comme le consentement, l'égalité homme-femme et la pornographie chez les jeunes. De plus, peu d'études à l'échelle nationale ont été réalisées ces dernières années concernant les séances d'EARS dans les collèges de France.

Au vu des résultats de l'étude, les participants ayant l'air intéressés et investis pour la plupart, il serait sûrement intéressant de lancer d'autres études de plus grande ampleur ou sur des sujets associés, afin que l'éducation sexuelle progresse au sein des établissements, et que le gouvernement les accompagne au mieux dans cette démarche.

Limites et biais de l'étude

Réalisation de l'étude

La première limite de cette étude est le taux faible de réponses. En effet, seulement 24,1% des collèges de Paris sollicités ont répondu à l'enquête. Cela entraîne un manque de puissance et une absence de résultats significatifs interprétables et généralisables.

Une autre limite a été la crise sanitaire du COVID-19 qui persiste actuellement en France. Cette crise a entraîné pendant quelques mois la fermeture des collèges et a empêché un contact privilégié avec les établissements. Les déplacements au sein des collèges ont été fortement limités. Les collèges ont eu énormément de nouvelles choses à organiser, et n'avaient pas forcément le temps de répondre à une étude.

D'autre part, il s'agit d'une étude déclarative et basée sur le volontariat. Les réponses peuvent donc être biaisées. Les personnes ayant répondu et participé à l'étude étaient probablement les personnes les plus intéressées, qui de surcroît organisaient au mieux les séances d'EARS.

Un biais de mémoire peut être présent dû à l'étude rétrospective, les participants étant interrogés sur le nombre de séances lors de l'année 2018/2019.

Il existe un biais de sélection dès lors qu'il s'agit d'une étude rétrospective se centrant sur la ville de Paris, où les difficultés à recruter des personnes extérieures pour intervenir dans les collèges sont sans doute moins importantes. En effet, il existe de nombreux CPEF et de nombreuses associations à Paris. Cette étude n'est donc pas généralisable à l'ensemble des collèges du territoire national.

Questionnaire

Une question supplémentaire dans le but de connaître le poste exact de la personne répondant aurait pu aiguiller la discussion.

Les questions abordant l'aspect financier auraient pu être approfondies à l'aide de questions complémentaires, comme le montant du budget attribué à l'organisation des séances et leur origine. De même que pour les questions traitant de l'organisation des CESC, d'autres points auraient pu être considérés, tels que les membres participants aux réunions.

La question traitant de l'estimation de temps manquant pour organiser les séances n'était pas posée de manière claire, et aurait dû être reformulée. Cette question a été mal comprise par quelques personnes.

La notion de tabous aurait pu être plus impliquée dans la réflexion des freins à la mise en place des séances.

Mais il fallait être synthétique et cibler quelques points clés à traiter afin de ne pas allonger le temps de réponses. Toutes les questions ne pouvaient donc pas être traitées.

Modification de la pratique professionnelle : implication et perspective

Afin d'améliorer l'éducation à la vie affective et à la sexualité dans les collèges de France, il est possible d'envisager un changement au niveau national, et d'inscrire ces séances directement dans l'emploi du temps des adolescents comme l'a suggéré un des participants de l'étude, voire banaliser tous les ans une semaine de cours pour ne traiter que de l'éducation à la vie affective et à la sexualité.

De plus, effectuer un contrôle régulier sur le territoire français permettrait de s'assurer que l'éducation à la sexualité est dispensée de la manière la plus homogène possible sur le territoire. Cela permettrait probablement d'enlever le caractère ponctuel des séances. La fréquence de réunion des CESC de chaque établissement pourrait également être un élément de contrôle, les CESC étant perçus comme essentiels par les acteurs de terrains investis dans la mise en place des séances.

L'égalité homme-femme reste un élément essentiel à l'amélioration de la santé sexuelle dans notre société, ainsi que la lutte contre les stéréotypes de genre. Ces thèmes doivent être abordés plus en profondeur lors des séances, avec un personnel correctement formé à ces thématiques.

La diversification des intervenants pourrait permettre d'une part de combler la pénurie de médecins et d'infirmières scolaires, et d'autre part, de faire découvrir aux jeunes différents corps de métiers, comme celui de sage-femme qui reste un métier méconnu, notamment auprès des adolescents. Il est important de faire connaître au mieux ce métier auprès des jeunes comme des adultes, de diffuser ses capacités, missions et rôles au sein de la population française. La sage-femme ne s'occupe pas uniquement des accouchements, comme le pense une grande partie de la population, il faut donc changer ce regard-là. La sage-femme peut aussi suivre la grossesse des femmes, ainsi que faire leur

suivi gynécologique tant qu'il n'y a pas de pathologies particulières, et donc réaliser des prescriptions de contraceptifs. Elle est aussi en charge des interruptions volontaires de grossesse médicamenteuse, avec peut-être bientôt une extension aux IVG instrumentale (même si cela a pour l'instant été refusé par le Sénat (39)). La sage-femme reste un acteur principal dans la vie sexuelle et affective des femmes et dans la prévention.

Améliorer les conditions de travail du personnel de l'Education nationale serait une piste à explorer, la pénurie de médecins et d'IDE scolaire étant en partie dû à une grande charge de travail, sans revalorisation salariale et sans reconnaissance de ces métiers.

Conclusion

Cette étude a permis de réaliser un état des lieux de la mise en place des séances d'éducation à la vie affective et à la sexualité dans les collèges de la ville de Paris, obligatoires pour chaque niveau scolaire à raison de 3 séances par an. Même si peu de réponses ont été collectées, les résultats restent alarmants. En effet, 11,9% des établissements n'ont réalisé aucune séance lors de l'année scolaire 2018/2019, et seulement 7,1% ont réussi à organiser les 3 séances obligatoires par an et par niveau.

Différents freins à leur mise en place ont été identifiés. Le principal étant le manque de temps pour organiser les séances et les planifier dans l'emploi du temps des élèves. La présence de nombreux tabous concernant la sexualité a aussi été notée par les établissements. Le manque de formation et de ressources financières sont aussi des obstacles à la correcte organisation des séances d'EARS, et ils créent pour certains établissements une difficulté à recruter des intervenants extérieurs.

L'importance du CESC a été mise en évidence lorsqu'il n'était pas en place dans l'établissement, celui-ci était souhaité.

Cette étude permet de mettre en lumière les progrès à faire, autant d'un point de vue du gouvernement que des établissements scolaires. Pour cela, plusieurs pistes sont à explorer. Un contrôle régulier de la mise en place des séances par l'Etat pourrait être une solution, tout comme une meilleure reconnaissance des sages-femmes et de leur capacité à faire de la prévention.

De nombreux autres points, tel que le contenu des séances, auraient pu être abordés dans cette étude, mais celle-ci avait pour but de réaliser un état des lieux et d'identifier les freins et obstacles, sans traiter en détail les thématiques abordées. Des études complémentaires seraient intéressantes à exécuter.

Un dernier point intéressant est la nouvelle convention signée en 2019 entre le Rectorat de Paris, l'Agence Régionale de Santé et la ville de Paris, qui a pour objectif d'organiser au moins une intervention dans 100% des classes de 4^{ème} d'ici l'année scolaire 2021-2022.

Bibliographie

1. OMS | Santé sexuelle [Internet]. WHO. World Health Organization; [cité 24 mai 2020]. Disponible sur: https://www.who.int/topics/sexual_health/fr/
2. Pennec AL. Santé sexuelle, la définition de l'OMS. L'école des parents. 2013;N° 602(3):37-37.
3. Bulletin Officiel de l'Education Nationale. Ministère de l'Education: Bulletin Officiel de l'Education Nationale BO N°46 du 10 décembre 1998 - enseignement élémentaire et secondaire [Internet]. 98-234 déc, 1998. Disponible sur: <https://www.education.gouv.fr/bo/1998/46/ensel.htm>
4. LOI n° 2001-588 du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception. 2001-588 juill 4, 2001.
5. UNESCO, UNICEF, OMS, ONUSIDA. Principes directeurs internationaux sur l'éducation à la sexualité: une approche factuelle. UNESCO. 2018. 166 p.
6. Mijatović D. Une éducation sexuelle complète protège les enfants et contribue à rendre la société plus sûre et inclusive [Internet]. Commissaire aux droits de l'homme. 2020 [cité 20 mars 2021]. Disponible sur: https://www.coe.int/fr/web/commissioner/blog/-/asset_publisher/xZ32OPEoxOkq/content/comprehensive-sexuality-education-protects-children-and-helps-build-a-safer-inclusive-society
7. Blanquer J. Circulaire n° 2018-111 du 12-9-2018 [Internet]. sept 12, 2018. Disponible sur: http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/09/cir_43964.pdf
8. Bousquet D. Rapport relatif à l'éducation à la sexualité : Répondre aux attentes des jeunes, construire une société d'égalité femmes-hommes [Internet]. Paris: Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes; 2016 p. 136. Report No.: 2016-06-13-SAN-021. Disponible sur: http://haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce_rapport_education_a_la_sexualite_2016_06_15_vf.pdf
9. Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports. Les chiffres clés du système éducatif [Internet]. Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports. 2020 [cité 28 mars 2021]. Disponible sur: <https://www.education.gouv.fr/les-chiffres-cles-du-systeme-educatif-6515>
10. Bulletin Officiel. Bulletin officiel n°45 du 7 décembre 2006 relatif au CESC [Internet]. Circulaire n°2006-197 nov 30, 2006. Disponible sur: <https://www.education.gouv.fr/bo/2006/45/MENE0602019C.htm>

11. Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) [Internet]. éducol | Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - Direction générale de l'enseignement scolaire. 2020 [cité 18 févr 2021]. Disponible sur: <https://eduscol.education.fr/2277/le-comite-d-education-la-sante-et-la-citoyennete-cesc>
12. Dr Kpote. Génération Q: chroniques. la ville brûle. 2018. 179 p.
13. Bozon M, La Rochebrochard E. L'âge au premier rapport sexuel [Internet]. Ined - Institut national d'études démographiques. 2014 [cité 23 mars 2021]. Disponible sur: <https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/memos-demo/focus/l-age-au-premier-rapport-sexuel/>
14. HBSC. Spotlight on adolescent health and well-being. Findings from the 2017/2018 Health Behaviour in School-aged Children (HBSC) survey in Europe and Canada. International report. Volume 2. Key data [Internet]. WHO; 2020 [cité 23 mars 2021] p. 146. Disponible sur: <https://www.euro.who.int/en/publications/abstracts/spotlight-on-adolescent-health-and-well-being.-findings-from-the-20172018-health-behaviour-in-school-aged-children-hbsc-survey-in-europe-and-canada.-international-report.-volume-2.-key-data>
15. Ndeikoundam N, Bouvet de la Maisonneuve P, Le Strat Y, Fouquet A, Viriot D, Fournet N, et al. Estimations nationales et régionales du nombre de diagnostics d'infections à Chlamydia et à gonocoque en France en 2016 [Internet]. France: Sante publique France; 2018 [cité 23 mars 2021] p. 6. (Données de surveillance). Disponible sur: [/maladies-et-traumatismes/infections-sexuellement-transmissibles/chlamydiae/estimations-nationales-et-regionales-du-nombre-de-diagnostics-d-infections-a-chlamydia-et-a-gonocoque-en-france-en-2016](https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/infections-sexuellement-transmissibles/chlamydiae/estimations-nationales-et-regionales-du-nombre-de-diagnostics-d-infections-a-chlamydia-et-a-gonocoque-en-france-en-2016)
16. HCSP. Santé sexuelle et reproductive [Internet]. Rapport de l'HCSP. Paris: Haut Conseil de la Santé Publique; 2016 [cité 23 mars 2021]. Disponible sur: <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=550>
17. Haberland NA. The case for addressing gender and power in sexuality and HIV education: a comprehensive review of evaluation studies. *Int Perspect Sex Reprod Health.* mars 2015;41(1):31-42.
18. Ameli. La vaccination contre les papillomavirus humains (HPV) étendue aux garçons [Internet]. Ameli. 2021 [cité 24 avr 2021]. Disponible sur: <https://www.ameli.fr/assure/actualites/la-vaccination-contre-les-papillomavirus-humains-hpv-etendue-aux-garcons>
19. Rahib D, Le Guen M, Lydié N. Contraception. Quatre ans après la crise de la pilule, les évolutions se poursuivent. Saint-Maurice : Santé Publique France: Baromètre Santé 2016; 2017 p. 8.

20. Rahib D, Lydié N, Baromètre santé 2016. L'utilisation de la contraception d'urgence en France métropolitaine en 2016 : niveau et déterminants. Bull Epidemiol Hebd. 2018;(29):590-5.
21. Mueller TE, Gavin LE, Kulkarni A. The association between sex education and youth's engagement in sexual intercourse, age at first intercourse, and birth control use at first sex. J Adolesc Health. 2008;42(1):89-96.
22. Vilain A. Interruptions volontaires de grossesse : une hausse confirmée en 2019. Etudes & Résultats. 2020;(1163):7.
23. Hamel C, Debauche A, Brown E, Lebugle A, Lejbowicz T, Mazuy M, et al. Viols et agressions sexuelles en France : premiers résultats de l'enquête Virage. Population Societes. 2016;N° 538(10):1-4.
24. Henrion R. Les Femmes victimes de violences conjugales, le rôle des professionnels de santé : rapport au ministre chargé de la santé [Internet]. 2001 [cité 24 mars 2021] p. 47. Disponible sur: <https://www.vie-publique.fr/rapport/24751-les-femmes-victimes-de-violences-conjugales-le-role-des-professionnels>
25. Wood SL, Sommers MS. Consequences of Intimate Partner Violence on Child Witnesses: A Systematic Review of the Literature. Journal of Child and Adolescent Psychiatric Nursing. 2011;24(4):223-36.
26. Observatoire de la Parentalité et de l'Education Numérique, IFOP. Les adolescents et le porno : vers une « Génération Youporn » ? [Internet]. 2017. Disponible sur: https://www.ifop.com/wp-content/uploads/2018/03/3698-1-study_file.pdf
27. Fondation pour l'innovation politique, Delage V, Gramet F, Fonds actions addictions, Fondation Gabriel Péri, Ipsos. Les addictions chez les jeunes (14-24 ans). 2018.
28. Centre Hubertine Auclert. Le cybersexisme chez les adolescent-e-s (12-15 ans) - Etude sociologique dans les établissements franciliens de la 5e à la 2nde [Internet]. Europe: Observatoire Universitaire International d'Éducation et Prévention; 2016 [cité 25 mars 2021] p. 81. Disponible sur: <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/outil/etude-le-cybersexisme-chez-les-adolescent-e-s-12-15-ans-etude-sociologique-dans-les>
29. Sautivet A. Etat des lieux des connaissances, représentations et pratiques sexuelles des jeunes adolescents. [Montpellier]: Montpellier 1; 2009.
30. Buisson O, Foldes P, Paniel B-J. Sonography of the Clitoris. The Journal of Sexual Medicine. 2008;5(2):413-7.
31. Magot A. Le clitoris et son traitement en SVT [Internet]. 2019. Disponible sur: <http://svt-egalite.fr/index.php/reflexions-et-outils/sexisme/le-clitoris-et-son-traitement-en-svt>

32. Direction générale de l'enseignement scolaire. Enquête CESC [Internet]. Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse; 2018 p. 51. Disponible sur: https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Sante/40/9/Enquete_CESC_2017-2018VF_mai2020_1289409.pdf
33. Education Nationale. Les programmes du collège [Internet]. Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports. 2020 [cité 5 mars 2021]. Disponible sur: <https://www.education.gouv.fr/les-programmes-du-college-3203>
34. Deumier J. Rapport sur l'homophobie 2017 [Internet]. Paris: SOS homophobie; 2017 [cité 24 mars 2021] p. 168. Disponible sur: <https://www.sos-homophobie.org/rapport-annuel-2017>
35. Bégué P. La médecine scolaire en France. 2017;17.
36. Conseil National des Infirmiers. Le rôle clé des infirmier(e)s de l'Education Nationale [Internet]. 2021 [cité 24 mars 2021]. Disponible sur: <https://www.ordre-infirmiers.fr/actualites-presse/actualite-covid-19/covid19-le-role-cle-des-infirmiers-de-leducation-nationale.html>
37. Conseil National de l'Ordre des sages-femmes. Contraception : les femmes sont-elles suffisamment informées ? [Internet]. Conseil national de l'Ordre des sages-femmes. 2017 [cité 29 mars 2021]. Disponible sur: <http://www.ordre-sages-femmes.fr/actualites/contraception-les-femmes-sont-elles-suffisamment-informees/>
38. Crociati A, Galliot L, Flenghi J, Ambroise G. Santé gynécologique de la femme jeune. État des lieux auprès des étudiantes de 18 à 25 ans de l'université de Lorraine en 2014. La Revue Sage-Femme. 1 juin 2017;16(3):175-9.
39. Jacquot G. Le Sénat refuse les IVG instrumentales par les sages-femmes [Internet]. Public Senat. 2020 [cité 30 mars 2021]. Disponible sur: <https://www.publicsenat.fr/article/parlementaire/le-senat-refuse-que-les-sages-femmes-puissent-pratiquer-des-ivg-instrumentales>

Annexes

Annexe 1 : Questionnaire

MEMOIRE SEANCES D'EDUCATION A LA VIE AFFECTIVE ET A LA SEXUALITE

1. Votre établissement est :

Public Privé sous contrat

2. Nombre d'élèves au sein de l'établissement :

3. Avez-vous connaissance des 3 séances obligatoires par an et par niveau d'éducation à la vie affective et sexuelle dans les collèges français ?

Oui Non

4. Dans l'ensemble de l'année scolaire 2018/2019, les 3 séances ont été :

- entièrement réalisées

- partiellement réalisées

- non réalisées

Si vous avez répondu « **non réalisées** », allez directement à la **question 15**.

5. Lors de l'année scolaire 2018/2019, combien de séances ont été mises en place par niveau :

- 6^{ème} : 0 1 2 3

- 5^{ème} : 0 1 2 3

- 4^{ème} : 0 1 2 3

- 3^{ème} : 0 1 2 3

6. Choisissez-vous les thèmes abordés lors des séances ?

Oui Non

Si **non**, qui en est responsable ?

.....

7. Parmi les thèmes ci-dessous, classez-les de 1 à 8 selon leur importance d'après vous, le 1 représentant le plus important à vos yeux :

Contraception IST Violences Pornographie Respect et consentement

Discrimination Anatomie Genre

8. Quel.le.s sont les intervenant.e.s (plusieurs réponses possibles) :

: **interne** à l'établissement :

Professeur.e Infirmier.ère scolaire Autres

: **externe** à l'établissement :

Bénévoles d'associations Conseillères conjugales et familiales

Sages-femmes Médecins Infirmier.es Autres

9. Un membre de l'établissement assiste-t-il aux séances ?

Oui Non

10. Nombre d'élèves par séance en moyenne :

11. Groupes : par groupe d'âges ? oui non

: par sexe ? oui non

12. Avez-vous déjà reçu des plaintes/réclamations/complaintes à propos des séances d'éducation à la vie affective et à la sexualité ?

Oui Non

Si **oui**, de qui provenaient-elles et quels étaient leurs objets ?

.....
.....
.....

Cela a-t-il eu des conséquences ? Oui Non

13. Pensez-vous que les thèmes abordés lors des séances soient adaptés aux élèves ?

Oui Non

14. Trouvez-vous que les rapports d'égalité homme-femme soient abordés de manière satisfaisante lors des séances ?

Oui Non

Si **non**, pourquoi ?

.....

15. Y-a-t-il un Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté mis en place dans votre établissement ?

Oui Non

Si **oui**, à quelle fréquence se réunit-il ?

.....

Si **non**, trouvez-vous que cela manque ? Oui Non

16. L'éducation à la sexualité faisait-elle partie de votre projet d'établissement lors de l'année scolaire 2018/2019 ?

Oui Non

Si **non**, pourquoi ?

.....

...

.....

.....

17. Estimez-vous manquer de temps

- pour organiser les séances : Oui Non

- dans l'emploi du temps des élèves : Oui Non

Si **oui**, combien de temps par an environ

18. Avez-vous des difficultés à recruter des intervenants extérieurs ?

Oui Non

Si **oui,** développez :
.....
.....
.....
.....

19. Estimez-vous la formation des intervenant.e.s suffisante dans l'éducation à la sexualité ?

Oui Non

20. Pensez-vous qu'il existe des tabous concernant l'éducation à la vie affective et à la sexualité au collègue ?

Oui Non

Si **oui,** quels sont-ils et quels sujets concernent-ils ?
.....
.....
.....
.....

21. Avez-vous des difficultés à aborder certains sujets auprès des collégiens ?

Oui Non

Si **oui,** lesquels ?
.....
.....

22. Estimez-vous manquer de ressources financières, que ce soit pour la formation du personnel ou pour employer des intervenants extérieurs ?

Oui Non

Développez si nécessaire :
.....
.....
.....

23. Pour finir, numérotez de 1 à 6 les freins à la mise en place de ces séances, 1 représentant le frein majeur :

Manque de temps

Manque de ressources financières

Difficulté à trouver des intervenant externes à l'établissement

Manque de formation

Nombreuses plaintes reçues

24. Identifiez-vous d'autres freins à la mise en place de ces séances non-évoqués ci-dessus ?

Oui Non

Si **oui**, lesquels ?

.....
.....
.....
.....
.....

25. Si vous souhaitez ne pas recevoir de mail de relance, je vous propose de me laisser le nom de votre établissement scolaire (et donc une levée de l'anonymat) :

.....

DROITS DE REPRODUCTION :

Le mémoire des étudiantes de l'école de sages-femmes Baudelocque de l'école de sages-femmes Baudelocque de l'université Paris Descartes sont des travaux réalisés à l'issue de leur formation et dans le but de l'obtention du diplôme d'Etat. Ces travaux ne peuvent faire l'objet d'une reproduction sans l'accord des auteurs et de l'école.

